

## Présentation et commentaires de cartes sur le Nouveau-Québec

Michel Brochu

Volume 40, Number 4, January–March 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002947ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002947ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Brochu, M. (1965). Présentation et commentaires de cartes sur le Nouveau-Québec. *L'Actualité économique*, 40(4), 691–759.  
<https://doi.org/10.7202/1002947ar>

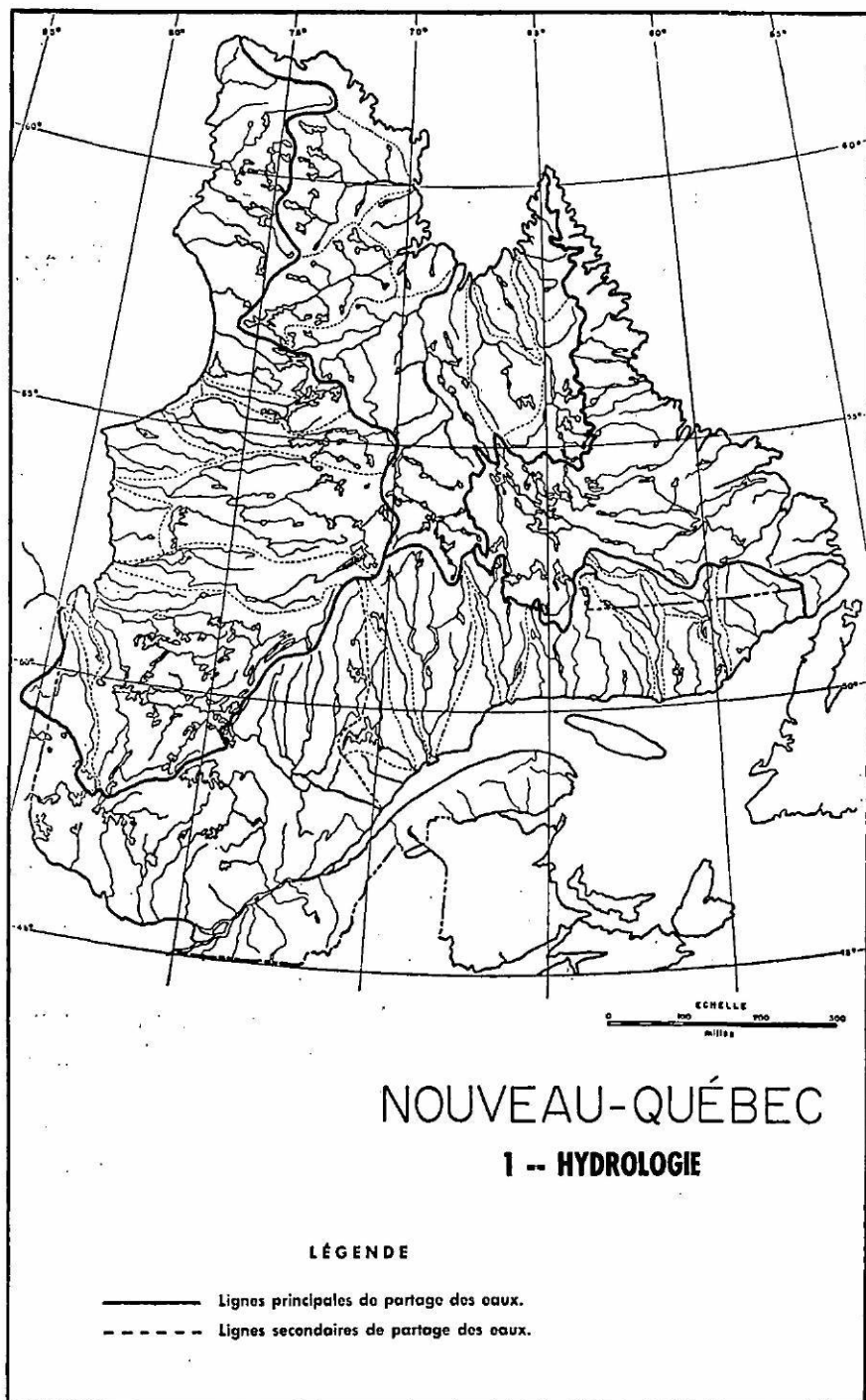
## Présentation et commentaires de cartes sur le Nouveau-Québec

L'immense territoire appelé Nouveau-Québec mérite bien ce nom, d'une part, en raison du fait qu'il n'a été rattaché au Québec qu'en 1912 et, d'autre part, en raison du fait que cette région est, à cause de son éloignement même, et de la précarité ou du manque de moyens de communication, la dernière du Québec à avoir été explorée et parcourue. Encore en 1964, il s'agit de la région la moins bien connue du Québec.

La série de cartes présentées et commentées ici a pour but fondamental de faire connaître les aspects du Nouveau-Québec à la fois les plus vitaux et les plus neufs et, aussi, les moins souvent représentés sur cartes ou en tableaux. On n'y trouvera donc pas certaines cartes générales du Nouveau-Québec, qui ont été publiées à diverses échelles, dans l'*Atlas du Canada* (édition de 1957) notamment, et qu'il n'a pas été jugé utile de reproduire.

Les quelques cartes qui montrent des facteurs physiques ont été conçues de façon à présenter ces facteurs en fonction de l'utilisation que l'homme tire ou peut tirer du milieu physique. C'est ainsi que la carte des zones de végétation montre aussi l'utilisation qui est faite de la forêt (bois de chauffage, bois de construction), et l'état de l'agriculture, si peu importante soit-elle au Nouveau-Québec.

On notera, en outre, qu'il ne s'agit pas de présenter un texte suivi où les cartes viendraient à l'appui de celui-ci, mais des cartes commentées où les textes sont conçus directement en fonction des cartes et sont présentés en regard de celles-ci. Une importance égale



est donc accordée à la fois aux textes et aux cartes. Pour éviter toutefois de surcharger indûment les cartes, certaines données, qui n'ont pu être présentées sur celles-ci ont été groupées en tableaux qui viennent étayer et compléter le texte et les cartes. Cependant, toutes les fois que la chose a été possible sans nuire à la clarté de la carte, des données statistiques y ont été ajoutées.

Plusieurs cartes présentent, à la fois, des faits de géographie actuelle et de géographie historique ; c'est ainsi que la carte sur l'organisation économique montre les postes actuels de la Compagnie de la Baie d'Hudson et les anciens postes de cette même compagnie qui, pour une raison ou pour une autre, ont dû fermer leurs portes ou déménager. Cette carte indique également les anciens comptoirs de la Compagnie Revillon Frères et les anciens comptoirs de traiteurs libres.

De plus, dans les tableaux ou sur les cartes, on trouvera, pour la plupart des phénomènes ou des services publics dont il sera question (écoles, comptoirs commerciaux et coopératives, bureaux de poste, téléphone), l'année de leur inauguration. Ces données sont très significatives dans l'optique du développement du Nouveau-Québec et le fait qu'elles se trouvaient dispersées dans des documents administratifs non publiés ou inaccessibles au grand public justifiait qu'elles fussent groupées et présentées de façon synthétique.

Cette série de cartes, par les textes et les tableaux qui les accompagnent, constitue un essai de synthèse des aspects les plus importants du Nouveau-Québec, en 1964.

### CARTE 1 : HYDROLOGIE

La carte ci-contre montre l'extraordinaire densité du réseau hydrographique du Nouveau-Québec. Ces rivières peuvent en principe, être utiles à deux fins en particulier : d'une part, la navigation et, d'autre part, les aménagements hydro-électriques.

En ce qui concerne la navigation, sauf naturellement pour ce qui est des embarcations très légères comme le canot indien, les grandes rivières du Nouveau-Québec ne présentent pas d'intérêt. Il faut toutefois excepter l'embouchure ou l'estuaire de quelques-unes au



sud de la baie d'Ungava, mais même dans ce cas, l'amplitude de marées atteignant ou dépassant 20 pieds (6 m), la force des courants de marée et les irrégularités de leur lit rendent l'accès de ces embouchures difficiles et délicates aux navires ; quant aux rivières qui se jettent dans les eaux de la baie et du détroit d'Hudson, elles sont barrées par des chutes ou des rapides à quelques milles seulement en amont de leur embouchure ; celles de la baie James ont leurs premières chutes ou rapides souvent à plus de 6 milles (10 km) en amont de leur embouchure, dont le lit est peu profond et encombré de bancs de sable qui se déplacent d'année en année, ce qui cause des ennuis aux quelques navires à destination des postes indiens de cette région.

Par contre, les fortes dénivellations des rivières du Nouveau Québec qui naissent sur de hauts plateaux dont l'altitude moyenne est comprise entre 1,000 et 2,000 pieds (300 et 600 m) et sont alimentés par de nombreux lacs, et par d'abondantes précipitations sous forme de neige ou de pluie, sont entrecoupées d'innombrables chutes et rapides qui en font incontestablement une des régions les plus riches du globe en énergie hydro-électrique. Les rivières qui ont le potentiel électrique le plus considérable sont celles du bassin de la baie James, d'une part, et celles de la baie d'Ungava, d'autre part. Il n'y a que quelques rivières du bassin de la baie d'Hudson qui soient d'un intérêt véritable pour un aménagement hydro-électrique ; une des raisons est que la ligne de partage des eaux entre la baie d'Hudson et la baie d'Ungava se rapproche, à plusieurs endroits, à moins de 120 ou 150 milles (200 ou 250 km) du littoral de la baie d'Hudson ; de ce fait, les rivières de ce secteur sont courtes et ont un faible débit. Le bassin versant du détroit d'Hudson ne présente pas de rivière susceptible d'un aménagement hydro-électrique rentable autre qu'à l'échelle locale, en raison de ses rivières trop courtes bien que plusieurs aient une dénivellation nettement supérieure à 2,000 pi. (600 m).

Il n'est pas inutile de souligner à quel point le Québec est privilégié de posséder cet extraordinaire potentiel hydro-électrique dans la partie nord de son territoire, si l'on compare ce territoire au bassin versant de l'ouest de la baie d'Hudson, et à celui de l'océan Arctique, où il existe de grandes et même de très grandes rivières

au débit puissant, mais dont la dénivellation vers la mer est trop faible pour que les sites d'aménagement y soient nombreux et rentables. Malgré les prodigieuses réserves hydro-électriques que recèle le Nouveau-Québec, aucun aménagement d'envergure n'a encore été réalisé par l'Hydro-Québec ; il existe, cependant, deux petits aménagements au sud de Schefferville qui alimentent ce centre minier en électricité.

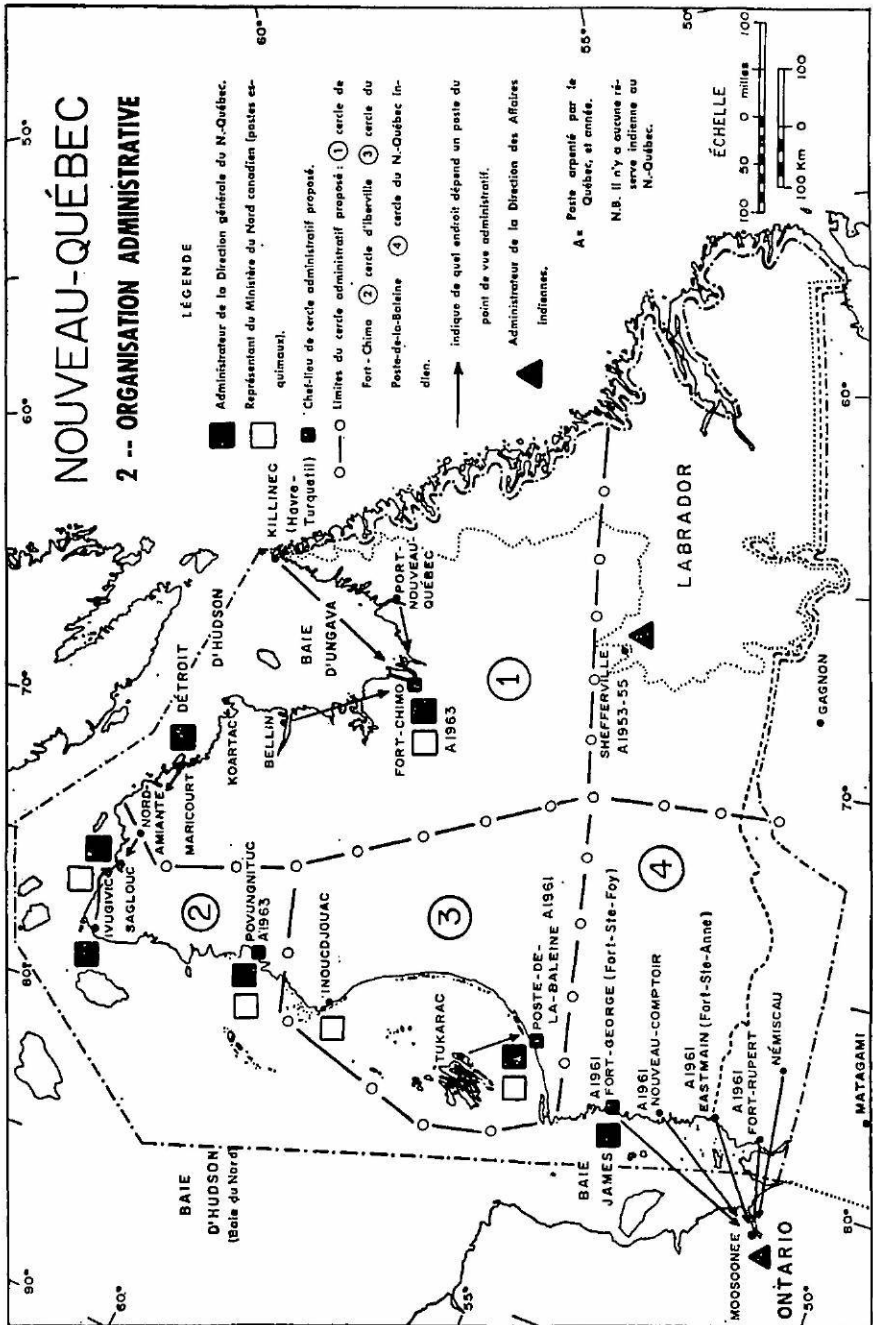
Il semble que les premiers aménagements hydro-électriques d'État qui seront mis en œuvre au Nouveau-Québec seront réalisés dans le bassin de la baie James, un peu au nord du 51<sup>e</sup> parallèle, qui est la limite de ce territoire suggérée par l'auteur. Il faut, en tout cas, retenir que le potentiel hydro-électrique du Nouveau-Québec est immense, encore inutilisé, et qu'il représente, pour le Québec, une source de revenus possibles de millions de dollars par année.

**Tableau I<sup>1</sup>**

**Grands bassins versants de rivières qui font l'objet d'études de débit et qui ont des stations de jaugeage**

| <i>Baie James</i>                  | <i>Baie d'Hudson</i>                                               | <i>Baie d'Ungava</i>                                                                 |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Rivière Eastmain<br>Grande Rivière | Grande Rivière<br>de la Baleine<br>Petite Rivière<br>de la Baleine | Rivière Arnaud<br>" à la Baleine<br>" Caniapiscau<br>" aux Feuilles<br>" aux Mélèzes |
| 21 stations de jaugeage            |                                                                    | 13 stations de jaugeage                                                              |
| Total : 34 stations de jaugeage    |                                                                    |                                                                                      |

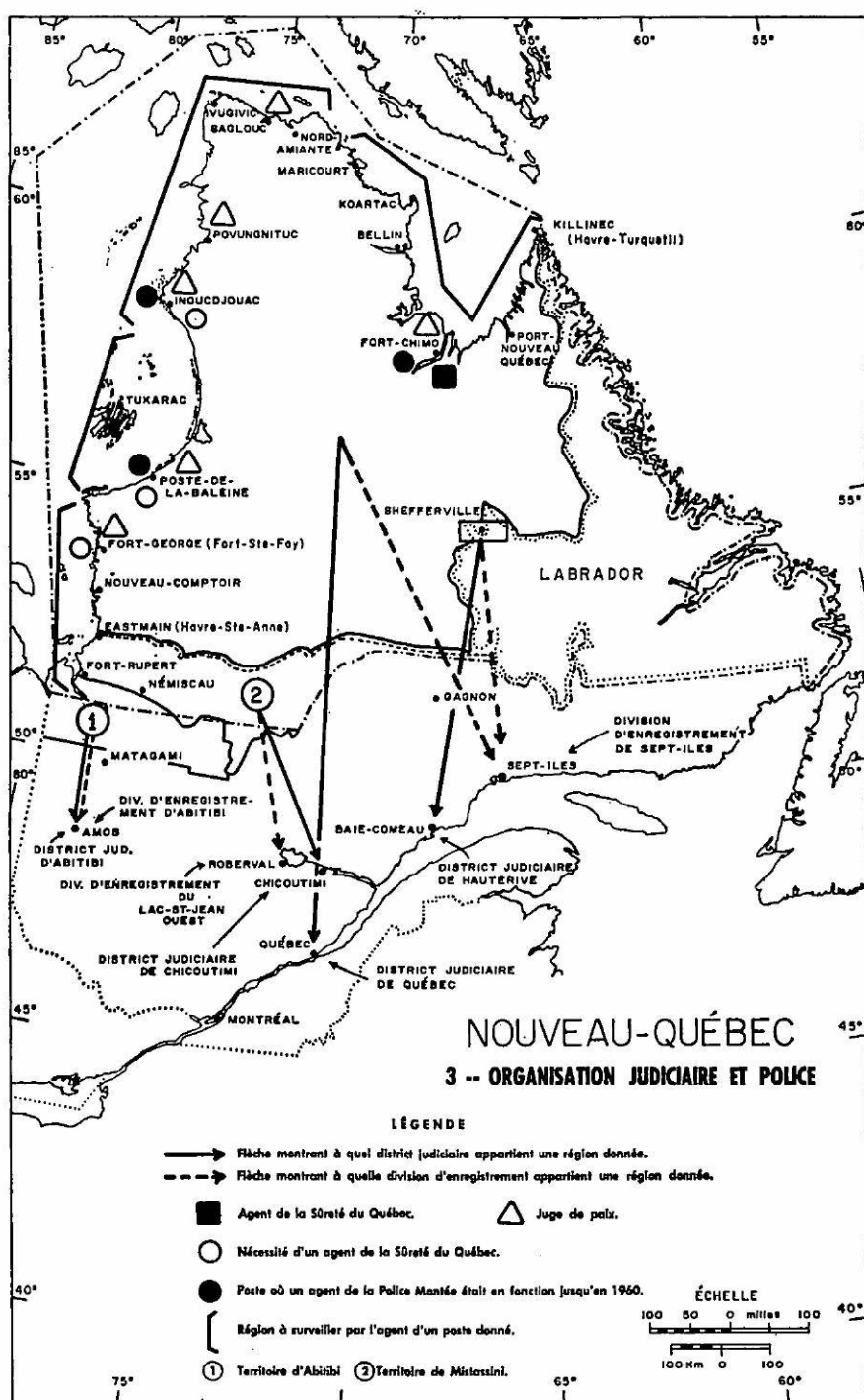
1. Source : Ministère des Richesses naturelles, *Rapport annuel 1962-1963*, p. 77.



## CARTE 2 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'examen de la carte laisse clairement ressortir plusieurs faits dont les plus importants sont les suivants : 1) il y a des administrateurs en titre dans plusieurs postes du Nouveau-Québec, mais surtout au Nouveau-Québec esquimau, puisque le Nouveau-Québec indien était encore administré, à la fin de 1964, de Moosonee, en Ontario ; cette partie du territoire sera, cependant, administrée de Fort-Rupert par un fonctionnaire qui sera affecté à cet endroit, jusqu'à ce que le gouvernement du Québec prenne l'administration en main. L'administration des postes indiens est, en effet, assumée par la Direction des Affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du gouvernement du Canada ; 2) on notera la coexistence, depuis 1962, 1963 et 1964, d'administrateurs du Québec et du gouvernement du Canada, dans plusieurs postes du Nouveau-Québec, puisque le Québec, par l'intermédiaire de la Direction générale du Nouveau-Québec, a entrepris, en 1962, de se substituer à l'administration du gouvernement du Canada ; 3) on peut voir par les dates portées sur la carte l'installation progressive des fonctionnaires du Nouveau-Québec depuis 1962 ; on constatera que plusieurs des postes, dont certains assez importants, comme Inoucdjouac, sont encore sans fonctionnaire du Québec, alors qu'il en existe dans quelques postes où la population est à peine supérieure à 100 habitants, car les fonctionnaires québécois ont été affectés pour commencer, et c'était logique, aux endroits déjà touchés, de façon directe ou indirecte, par l'influence française.

Il n'y a encore, à la fin de 1964, qu'un fonctionnaire de la Direction générale en poste au Nouveau-Québec indien et celui-ci n'est entré en fonction qu'en octobre 1964. La raison est que le Québec a décidé de s'implanter d'abord dans la grande unité que constitue le Nouveau-Québec esquimau avant de s'intéresser au Nouveau-Québec indien ; il y a, cependant, à Fort-Rupert, depuis 1958, un garde-chasse du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche qui a juridiction, pour les questions afférentes à ce domaine, sur tous les postes indiens de la baie James et aussi sur le Poste-de-la-Baleine.



On trouvera, sur la carte, les limites suggérées des 4 cercles administratifs et des chefs-lieux de cercle proposés pour le Nouveau-Québec.

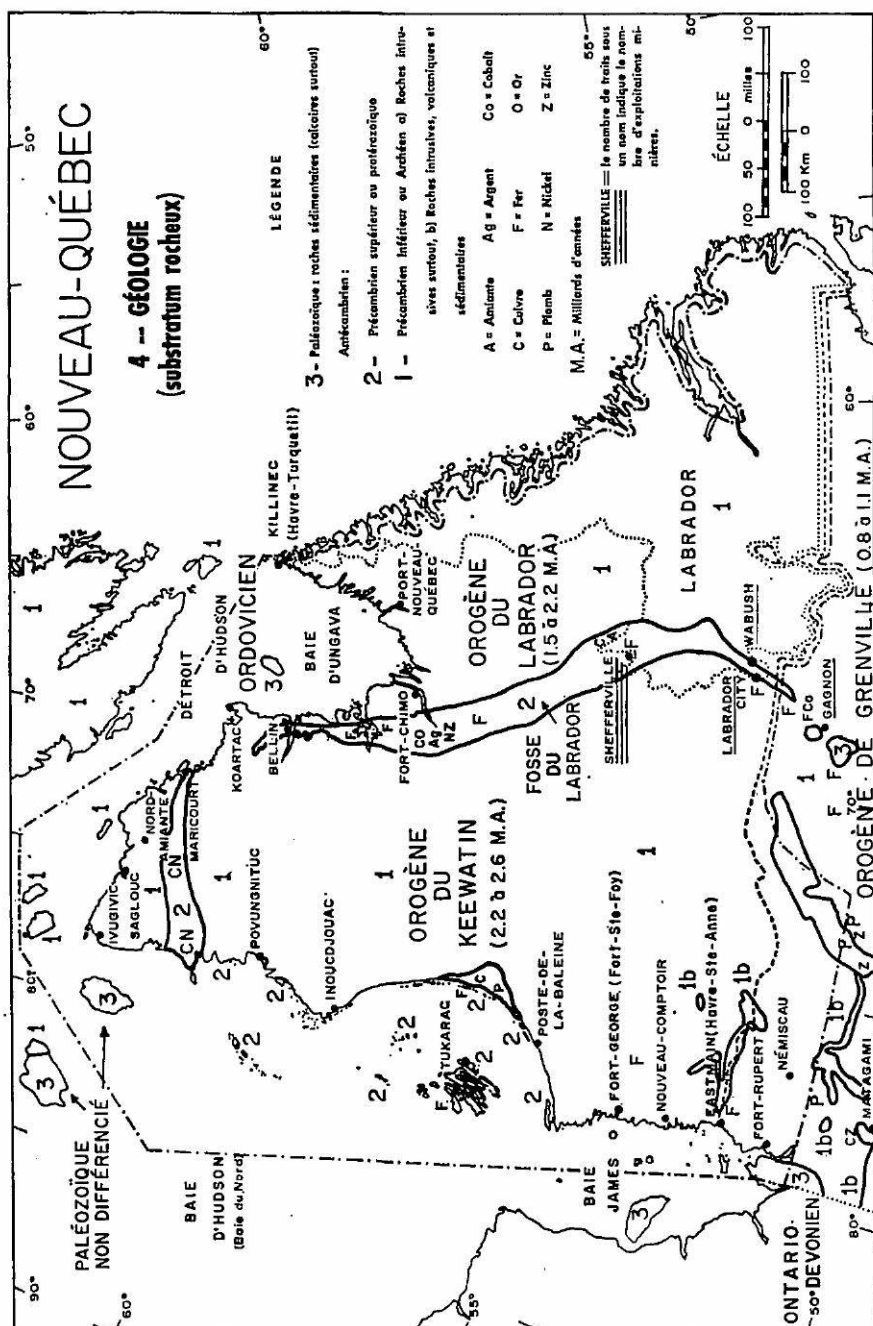
CARTE 3 : ORGANISATION JUDICIAIRE ET POLICE

*Districts judiciaires et divisions d'enregistrement.* Comme le Nouveau-Québec n'a pas d'organisation judiciaire en propre, tous les délits et tous les crimes commis dans ce territoire (limites de 1912) doivent être jugés devant les tribunaux du district judiciaire de Québec. Schefferville fait cependant exception, et relève du nouveau district judiciaire de Hauterive, constitué le 1<sup>er</sup> septembre 1964, avec siège à Baie-Comeau ; avant cette date, les causes de la région de Schefferville pouvaient être jugées facultativement soit à La Malbaie, siège du district judiciaire du Saguenay, soit à Rimouski, siège du district judiciaire de Rimouski.

Les trois postes indiens situés dans le Territoire de Mistassini relèvent, pour leur part, du district judiciaire de Chicoutimi, mais il serait plus logique qu'ils relèvent du district judiciaire d'Abitibi. Il y a des juges de paix dans les postes les plus importants du Nouveau-Québec : cette fonction est assumée par l'administrateur de l'endroit.

Les déclarations d'état civil : naissances, mariages, décès, doivent être déposées au Rôle d'État civil de Greffe de la Cour supérieure des districts judiciaires mentionnés.

Les actes notariés d'enregistrement de propriété et de vente relèvent d'une division d'enregistrement dont les limites sont, en général, moins étendues que celles des districts judiciaires. Tout le Nouveau-Québec, d'après ses limites de 1912, y compris Schefferville, relève, pour sa part, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1962, de la nouvelle division d'enregistrement de Sept-Îles ; avant cette date, ce territoire était rattaché à la division d'enregistrement de Québec. Les trois postes du Territoire de Mistassini, dont il est fait mention plus haut, relèvent de la division d'enregistrement du lac Saint-Jean-Ouest qui a son siège à Roberval ; il serait, cependant, plus logique et plus pratique qu'ils ressortissent à la juridiction de la division d'enre-



gissement de l'Abitibi, en raison de leur proximité avec cette dernière région et des facilités de communications aériennes avec celle-ci.

En raison de l'extrême rareté des propriétés privées et, par conséquent, du nombre de propriétaires, les enregistrements d'actes notariés sont très peu nombreux au Nouveau-Québec et dans le Territoire de Mistassini.

*Police.* Jusqu'en 1960, la gendarmerie à cheval assurait la surveillance de tout le littoral du Nouveau-Québec du fond de la baie James jusqu'aux postes du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava ; elle avait un agent au Poste-de-la-Baleine, à Inoucdjouac et à Fort-Chimo.

La Sûreté de Québec a pris la relève en 1960, mais n'avait, à la fin de 1964, qu'un seul représentant à Fort-Chimo ; ce n'est qu'au cours de l'année 1964 que des tournées régulières et systématiques des postes du Nouveau-Québec ont commencé d'être faites par la Sûreté du Québec ; quelques tournées partielles et trop rapides ont, cependant, été effectuées entre 1960 et 1964. Un adjoint indien a été nommé au Poste-de-la-Baleine à l'été 1964.

### CARTE 4 : GÉOLOGIE

Imaginons qu'un territoire grand comme deux France ne soit constitué, au point de vue géologique, pour plus de 95 p.c. de sa superficie, que de formations précambriennes (ou antécambriennes, selon les auteurs), avec des lacunes comportant pratiquement toutes les formations du Primaire (ou Paléozoïque), du Secondaire (ou Mésozoïque) et du Tertiaire (ou Cénozoïque), et, reposant directement sur les formations archéennes et protérozoïques du Précambrien avec un hiatus géologique et chronologique de 1 milliard à 2.6 milliards d'années, un placage plus ou moins important, selon les régions, de formations meubles quaternaires sous forme principalement de gravier, de sables, mais aussi, des formations plus grossières, mais plus rarement, d'argiles et de limons. Or, c'est précisément l'image que nous présente le Nouveau-Québec sur la carte 4.

La masse de roche qui forme le substratum du Nouveau-Québec est surtout d'origine sialique ; elle est rattachée au sud de la baie



James au Bouclier canadien qui constitue l'ensemble de roches précambriennes (qui caractérisent les boucliers) le plus grand du globe.

Si, au Nouveau-Québec, la plus grande partie des roches est d'origine intrusive ou magmatique, quant à leur mode de mise en place, et sialique ou acide, c'est-à-dire à prédominance silice (quartz) quant à leur nature lithologique très générale, on peut diviser, selon l'âge, le Nouveau-Québec en deux grandes régions, datant du Précambrien inférieur et qui sont séparées par la Fosse du Labrador. La région plus vaste, située à l'ouest de la Fosse a, d'après les dernières approximations, un âge de 2.2 à 2.6 milliards d'années et a été marquée par l'orogène du Keewatin. Elle est constituée principalement de roches granito-gneissiques minéralisées en plusieurs endroits.

Au nord de cette zone, il existe, dans l'axe des monts d'Youville (ou Povungnituc), de la baie d'Hudson au détroit d'Hudson (entre le 61° et 61° 51' de latitude nord) une bande de territoire minéralisée datant du Précambrien supérieur, d'une très grande richesse minière, où l'on trouve, entre autres, de l'amiante, du nickel et du cuivre. Depuis 1960 on poursuit des recherches intensives sur ces gisements. À l'ouest, sur les rives de la baie d'Hudson et autour du lac Guillaume-Delisle, il y a une enclave de terrains protérozoïques (Précambrien supérieur) de nature sédimentaire et métamorphisée avec de nombreuses intrusions basiques : c'est une zone qui, pour n'être pas très considérable en superficie est, cependant, miné-

Tableau II <sup>2</sup>

**Gisements de minerai de fer exploités, Nouveau-Québec  
et régions situées immédiatement au sud**

|                                                                                       |                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Schefferville (partie) (4 mines)<br>y compris le territoire censément<br>terreneuvien | Hématite goethite (Fe = 53.08 p.c.)  |
| Gagnon (lac Jeannine)                                                                 | Hématite concentrée (Fe = 64.4 p.c.) |
| Labrador City, Wabush                                                                 | Hématite concentrée (Fe = 64.5 p.c.) |

2. Source : Benoît Brouillette, *Courants commerciaux de quelques produits canadiens*, étude no 14, Institut d'Économie appliquée, École des Hautes Études commerciales, Montréal, 1964.

ralisée et on y trouve du cuivre et du plomb en gisements, semble-t-il, assez riches.

La région située à l'est est relativement plus jeune que la première, l'âge qui lui est attribué étant de 1.5 à 2.2 milliards d'années : elle semble peu minéralisée et aucun gisement d'importance n'y a encore été repéré. Du point de vue lithologique, les roches appartiennent principalement au cortège granito-gneissique, avec plusieurs pointements importants de roches intrusives basiques.

La Fosse du Labrador qui sépare les deux grandes régions précitées a plus de 600 milles (960 km) de long, et en moyenne 40 milles (64 km) de large. Cette Fosse comprend essentiellement des formations sédimentaires d'âge protérozoïque ou précambrien supérieur (0.8 à 0.5 milliard d'années) dont plusieurs couches sont caractérisées par la présence de minerai de fer dont la teneur est plus ou moins riche selon les secteurs. Le tableau II donne les types de minerai dominants et leur teneur en fer.

Il y a trois régions d'exploitation en activité dans cette zone : Schefferville, Labrador City (région du lac Wabush), lac Jeannine avec Gagnon comme ville minière ; l'exploitation du minerai de fer a donné lieu, comme indispensable corollaire, à la construction de deux chemins de fer. Le premier, par ordre d'importance comme par ordre chronologique de construction, relie les 4 mines de la région de Schefferville à Sept-Îles ; il est long de 300 milles (486 km) et a été inauguré en 1954. Depuis le début de l'exploitation, le minerai a été déchargé à Sept-Îles, mais, en 1962, la construction d'une usine de concentration du minerai à Pointe-Noire, située immédiatement à l'ouest de la baie de Sept-Îles, a été décidée. Les expéditions par ce second port doivent commencer en 1964. Le minerai de la région de Wabush est évacué depuis 1962, grâce à un embranchement de 40 milles (64 km) qui relie ce gisement à l'axe principal de la voie ferrée ; le second grand chemin de fer relie le centre minier Gagnon au nouveau point de déchargement de Port-Cartier. Ce second axe ferroviaire a 193 milles (310 km) de long et il est entré en service en 1961.

Les formations quaternaires auxquelles nous avons fait allusion plus haut se présentent sous forme de sédiments meubles : des sables surtout dans les grandes vallées ; des graviers, des blocs, et, d'une

façon générale, des sédiments hétérométriques (divers types de moraine) recouvrent le substratum précambrien du Nouveau-Québec. Ces formations peuvent avoir une puissance nulle sur les affleurements rocheux, à 330 pieds (100 m) ou plus, en général des sables bien triés, dans certaines vallées, mais l'épaisseur moyenne, ou médiane, est très faible soit de l'ordre de 3 à 30 pieds (1 à 10 m), et, semble-t-il, beaucoup plus près de 3 pieds que de 30, ce qui est, évidemment, insignifiant par rapport à l'épaisseur des couches précambriennes dont la puissance est de l'ordre de 1 mille, de 10 milles et même plus. On trouve donc très peu de grandes séries quaternaires diversifiées connues, au Nouveau-Québec. La nature pétrographique des dépôts quaternaires n'est pas essentiellement différente de la nature du substratum précambrien, puisqu'il s'agit de dépôts qui en procèdent directement, soit par décomposition chimique aux époques antérieures aux glaciations, soit par désagrégation mécanique (alternances gel-dégel).

Ainsi, les dépôts quaternaires ne sont-ils généralement, à l'exception notable des tourbes et des argiles, dans la partie sud du Nouveau-Québec et dans la région de la baie James, que les éléments dissociés (quartz, feldspaths et micas) des roches prédominantes du substratum rocheux. Les fragments de la taille supérieure aux sables (granules, galets, blocs) proviennent aussi du substratum précambrien, encore que l'on puisse observer, sur les côtes, une faible proportion de blocs alloènes, calcaires ou autres qui ont été apportés des îles du large ou d'autres régions par les inlandsis ou par les glaces flottantes.

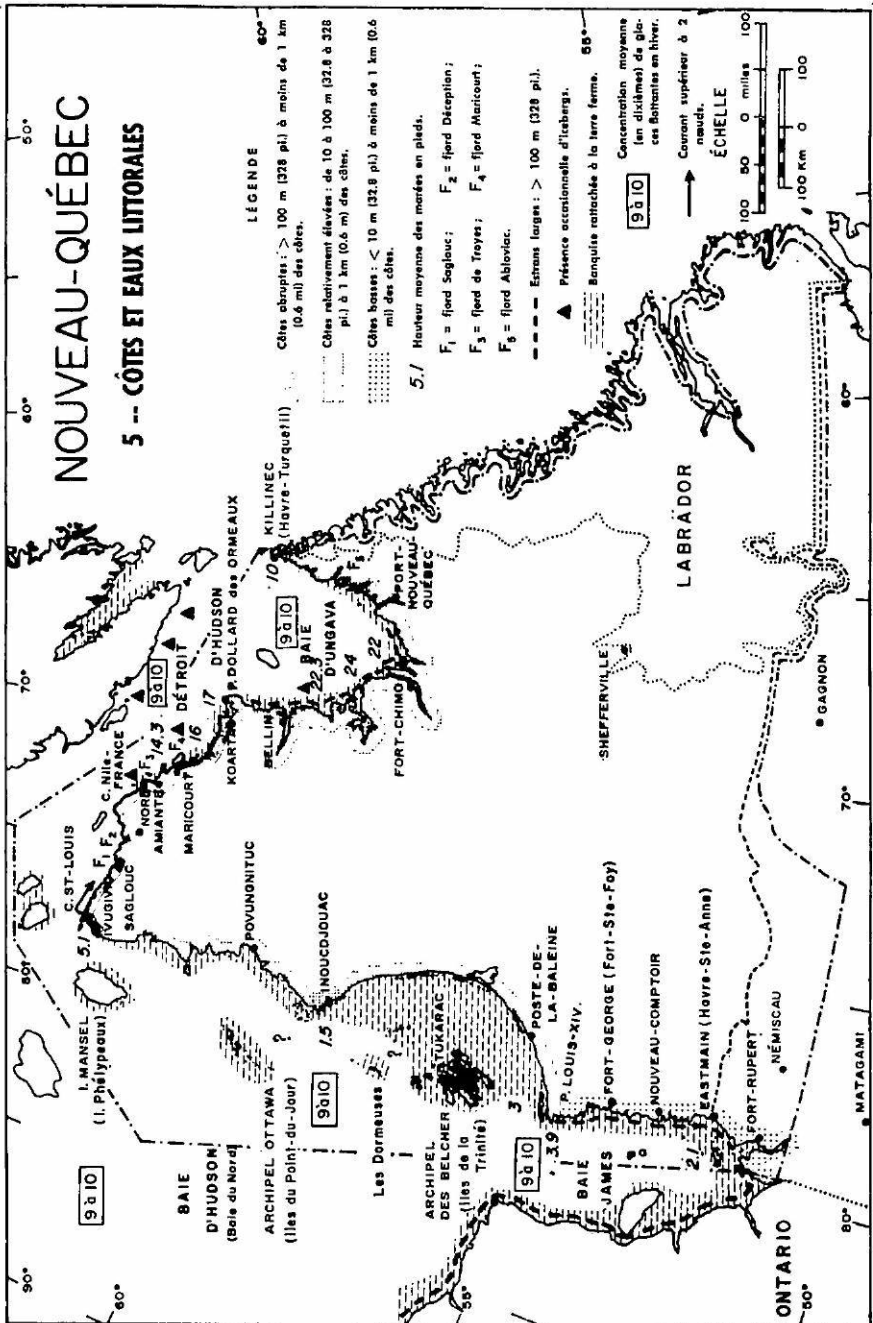
Au sud des deux grandes régions précitées et de la Fosse du Labrador s'étend une autre province précambrienne mais plus jeune encore que les deux précédentes, puisque l'âge qui lui est attribué est de 0.8 à 1.1 milliard d'années ; elle a été individualisée par l'orogène Grenville. Cette région qui touche la partie sud de la carte est caractérisée par plusieurs intrusions de roches magmatiques souvent très minéralisées comme c'est le cas en Abitibi.

Malgré l'activité des recherches et malgré aussi la présence de gisements très riches de cuivre, de nickel et d'amiante au Nouveau-Québec et malgré l'existence de minerai de fer à haute teneur à proximité même de la baie d'Ungava, il n'y a encore aucun gise-

ment en exploitation à la pointe nord du Nouveau-Québec, c'est-à-dire au nord de Schefferville, non plus que dans la région de la baie James et de la baie d'Hudson. Cela tient à plusieurs raisons, dont les principales sont le prix exorbitant des travaux de recherches dans ces régions, le prix de la nourriture qui, en grande partie, doit venir par avion, et les salaires très élevés, assortis de primes d'isolement, qu'il faut payer aux ouvriers ; à cela s'ajoute l'extraordinaire difficulté d'accès des côtes, non pas tant en elles-mêmes (sauf, pour la baie James) mais en raison de la présence, du mois de novembre au mois de juillet, de la glace de banquise qui prend de part en part les fjords et les embouchures de rivières et des glaces de mer deux ou trois fois plus épaisses que celles du Saint-Laurent, au point de rendre ces régions inaccessibles par voie de mer durant plus de la moitié de l'année.

Pour que la partie nord du Nouveau-Québec prenne un essor minier solide et durable, il faudra que soient réunis plusieurs facteurs : en premier lieu, une richesse des gisements tout à fait hors de l'ordinaire pour justifier les frais eux aussi hors de l'ordinaire qu'entraînera l'exploitation des futures mines dans ces régions ; à ce premier facteur favorable doit, évidemment, s'ajouter une demande de minerai forte et stable pour autant que l'on puisse le prévoir, ce qui ne va pas nécessairement de pair sur le marché mondial. En 1964, le marché de l'amiante et du minerai de fer, qui sont relativement abondants à la surface du globe (et la concurrence, pour ce qui est du fer notamment, est assez forte), ne semble pas présenter de garanties suffisantes pour que leur exploitation soit encore rentable au Nouveau-Québec, au nord du 55<sup>e</sup> parallèle. Il faudra trouver une solution, la plus économique et la plus pratique possible, pour évacuer le minerai qui sera extrait de ces futures exploitations et pour les approvisionner en nourriture et en marchandises de toutes sortes. Il est possible que la solution qui sera trouvée la meilleure soit par voie de terre (route ou chemin de fer) plutôt que par voie maritime ; le capital immobilisé sera, sans doute, plus important mais les exploitations minières seront au moins assurées de transports réguliers et efficaces, facteur primordial de succès d'une entreprise commerciale.

Le percement en cours des deux axes routiers respectivement de



Matagami vers Fort-Rupert et du barrage no 5 sur la Manicouagan vers Gagnon laissent prévoir que la solution des grands axes de transport terrestres jusqu'aux gisements miniers situés au delà du 60<sup>e</sup> parallèle, pourra devenir une réalité relativement prochaine.

#### CARTE 5 : CÔTES ET EAUX LITTORALES

La carte 5 montre d'abord dans le domaine littoral proprement dit, du fond de la baie James au cap Saint-Louis (qui marque la rencontre des eaux du détroit d'Hudson avec celles de la baie d'Hudson), la succession suivante dans les types de côte : basses et marécageuses dans la baie James, à part quelques pointements granitiques, elles ont, en général, moins de 33 pieds (10 m) d'altitude à 0.6 mille (1 km) du littoral ; au nord-est de la pointe Louis XIV, puis au nord de celle-ci, la côte s'élève progressivement, l'altitude moyenne étant de 33 à 330 pieds (10 à 100 m) à moins de 0.6 mille (1 km) à l'intérieur des terres, mais augmente du sud au nord ; immédiatement au nord d'Ivugivic, le littoral s'élève brusquement pour former une ligne de falaises de plus de 330 pieds (100 m) et de caps presque ininterrompus le long du détroit d'Hudson jusqu'à l'entrée de la baie Diana. Les falaises les plus hautes et les plus impressionnantes sont immédiatement au sud et à l'est du cap Saint-Louis. L'altitude des côtes s'abaisse du nord au sud sur les deux rives de la baie d'Ungava ; le fond de cette baie est très peu élevé. Ce littoral abrupt est entaillé de quatre rentrants de côte qui ont les caractères morphologiques des fjords : versants d'altitude moyenne égale ou supérieure à 330 pieds (100 m), grande profondeur, souvent supérieure à 330 pieds (100 m) ; longueur supérieure à 6.2 milles (10 km) et largeur n'excédant pas un cinquième de la longueur. Malheureusement, aucun des quatre fjords n'a reçu, dans le passé, le générique de fjord ; une modification en ce sens a été suggérée en 1961. Il est, en outre, à noter que, sur cette carte, les pointes ont moins de 330 pieds (100 m) de hauteur au-dessus du niveau marin et les caps ont 330 pieds (100 m) de plus.

Le trait de côte du littoral de la baie James est extrêmement irrégulier, à grande échelle au moins, et accidenté non pas au point de

vue du relief, comme on l'a vu plus haut, mais à celui de l'extraordinaire irrégularité des côtes de cette région. De la pointe Louis XIV à Inoucdjouac, sur la baie d'Hudson, le littoral est, par contre, d'une régularité dont il y a assez peu d'exemples sur une aussi longue distance ; la côte devient irrégulière entre Inoucdjouac et Ivugivic ; de ce point à la pointe Radisson la côte est assez régulière même si elle est entaillée d'anses étroites et très encaissées dont les ouvertures sont cependant tangentes dans l'ensemble à une ligne à grands rayons de courbure.

De la pointe Radisson à l'extrémité nord-est de la baie d'Ungava, les côtes sont irrégulières et accidentées, mais avec une morphologie assez différente sur le détroit d'Hudson et le long de la baie d'Ungava. D'une part, il y a deux grands fjords, plusieurs baies de formes irrégulières et aux rivages indentés d'anses ; immédiatement à l'ouest de la baie Diana il y a toute une série de caps qui font des saillies irrégulières et qui sont séparés par des anses étroites aux rives très escarpées. D'autre part, la baie d'Ungava est irrégulière mais surtout caractérisée par les larges estuaires de plusieurs rivières dont cinq très importantes et qui forment de profondes indentations marines dans la partie sud de la baie d'Ungava.

Dans le domaine marin, aux côtes basses, de moins de 30 pieds (10 m) d'altitude à moins de 0.6 mille (1 km) des côtes, qui caractérisent la baie James, correspondent des profondeurs si faibles que la navigation est dangereuse à moins de 6.2 milles (10 km) des côtes ; il faut ajouter la présence de plusieurs îles<sup>3</sup> et d'innombrables îlots notamment près des côtes ; aux côtes moyennement élevées de la baie d'Hudson correspondent trois chapelets d'îles allongées et disposées parallèlement à la côte et situées, en général, à moins de 6.2 milles (10 km) de celui-ci.

Au large, il y a le grand archipel des Belcher et des archipels moins importants situés entre 40 et 100 milles (64 et 160 km) des côtes, les îles de ces groupes sont aussi disposées parallèlement au littoral et sont de même nature géologique. Au nord d'Inoucdjouac, les îles côtières, à part quelques exceptions, sont à quelques milles seulement du rivage ; elles sont de forme irrégulière et disposées sans ordre précis. Tout à fait au large de cette côte, s'étend l'archi-

3. Île : plus de 0.6 mille (1 km) du grand axe ; îlot : moins de 0.6 mille (1 km) du grand axe.



pel des îles Ottawa et une grande île basse, l'île Mansel. Au littoral abrupt et escarpé du détroit d'Hudson correspondent, tout près des côtes, des profondeurs élevées et souvent même parfois très considérables entre le cap Saint-Louis et le fjord de Saglouc ; la plus grande partie de la côte est dénuée d'îles, sauf une île importante (l'île Charles au large du cap de Nouvelle-France), et sauf au large de la côte s'étendant de la pointe Radisson à la baie Diana, ce qui représente environ un tiers de ce littoral ; quant à la baie d'Ungava, ses rives sont caractérisées par une poussière d'îles et d'îlots situés très près de la côte.

Un des phénomènes les plus marquants des eaux littorales du Nouveau-Québec est la marée : son amplitude médiane dans la baie d'Ungava est de 22.1 pieds (6.7 m) ; la baie aux Feuilles qui s'ouvre sur la rive ouest de la baie d'Ungava et forme l'embouchure de la rivière aux Feuilles, enregistre les marées maximales les plus fortes du globe, soit 34.5 pieds (16.7 m). Les marées sont moins fortes de moitié par rapport à la baie d'Ungava, dans la partie sud du détroit d'Hudson où leur amplitude médiane est de 10.3 pieds (3.1 m) ; elles diminuent encore de plus de la moitié par rapport au détroit d'Hudson dans la baie d'Hudson où elles atteignent une médiane de 3.3 pieds (1 m) ; dans la baie James, les marées ont, cependant, une valeur légèrement supérieure en raison probable du relèvement des fonds, soit 3.9 pieds (1.2 m).

Dans la baie James, la profondeur est si faible près des côtes, et la présence d'écueils et de hauts-fonds si fréquente que les navigateurs doivent constamment tenir compte de l'état de la marée et des changements de courants souvent assez forts qui sont liés à celle-ci près des côtes. Le long du littoral du Nouveau-Québec, il ne semble, cependant, y avoir qu'un seul courant qui ne soit pas inversé par les marées, soit au détour du cap Saint-Louis. La grande amplitude des marées, la longueur des estrans et, très souvent, la présence de blocaux à la limite inférieure de ceux-ci, lorsqu'ils sont longs, posent un véritable problème aux déchargements par chaland dans les postes du détroit et de la baie d'Hudson et pour l'amérissage des hydravions en été.

La présence de la glace est un des principaux facteurs qui conditionnent et caractérisent les eaux qui baignent le Nouveau-Québec.



On a cru longtemps que la baie James et la baie d'Hudson étaient prises de part en part par la banquise. Or, des relevés aériens effectués, depuis 1945, notamment, ont démontré que la partie centrale des baies précitées et souvent jusqu'à assez près des côtes étaient occupées par des glaces flottantes. La concentration de celles-ci, toutefois, est tellement forte du mois de novembre au mois de juillet (de 8 à 9 dixièmes par rapport à l'eau libre) et leur épaisseur si considérable, plus de 9.9 pieds (3 m) souvent, qu'elles interdisent absolument toute navigation durant cette période, même au moyen de navire à coque blindée contre la glace. Ce qui précède s'applique tant au détroit d'Hudson et à la baie d'Ungava qu'aux baies James et d'Hudson. Les fjords et toutes les embouchures de rivières, sauf les plus importantes de la baie d'Ungava, sont pris par la banquise. Le long du littoral de la baie James et de la baie d'Hudson, la banquise reliée à la terre ferme forme une bande continue de la baie James à la baie d'Hudson, jusqu'à Ivugivic ; il y a, cependant, de l'eau libre au droit de la passe reliant le lac Guillaume-Delisle à la baie d'Hudson, en raison des courants de marées très forts qui y existent ; la largeur de cette banquise est, en moyenne de 6 à 9 milles (10 à 15 km) selon les endroits ; elle peut même atteindre ou dépasser 62 milles (100 km) puisqu'elle fait le pont entre les îles Belcher et la terre ferme. Le long des côtes de la moitié sud-ouest du détroit d'Hudson, la banquise est pratiquement inexistante, dans la moitié est de ce bras de mer ; cependant, elle existe avec de longues solutions de continuité entre le cap de Nouvelle-France et la pointe Dollard-des-Ormeaux. Sur le pourtour de la baie d'Ungava, la banquise a souvent une largeur réduite avec interruptions aux embouchures des rivières les plus importantes.

La banquise, en hiver et au printemps, joue un rôle capital dans le domaine des transports, car elle permet les communications entre les différents postes de la baie James et de la baie d'Hudson au moyen du traîneau à chiens ; de plus, elle constitue un terrain idéal pour la chasse au phoque. Naturellement, la glace de mer recouverte de neige, indurée par le vent, offre des pistes excellentes pour les avions monomoteurs et bimoteurs sur skis.

Si la banquise et les glaces flottantes constituent un obstacle pour la navigation et pour les entreprises blanches en général, elle

est d'une incontestable importance économique pour les Esquimaux, à la fois pour la chasse et pour les déplacements, car, paradoxalement, le retour de l'eau libre réduit considérablement leurs déplacements le long des côtes et supprime leurs voyages vers l'intérieur des terres, puisque la plupart des itinéraires vers ces régions passent en partie par la banquise littorale.

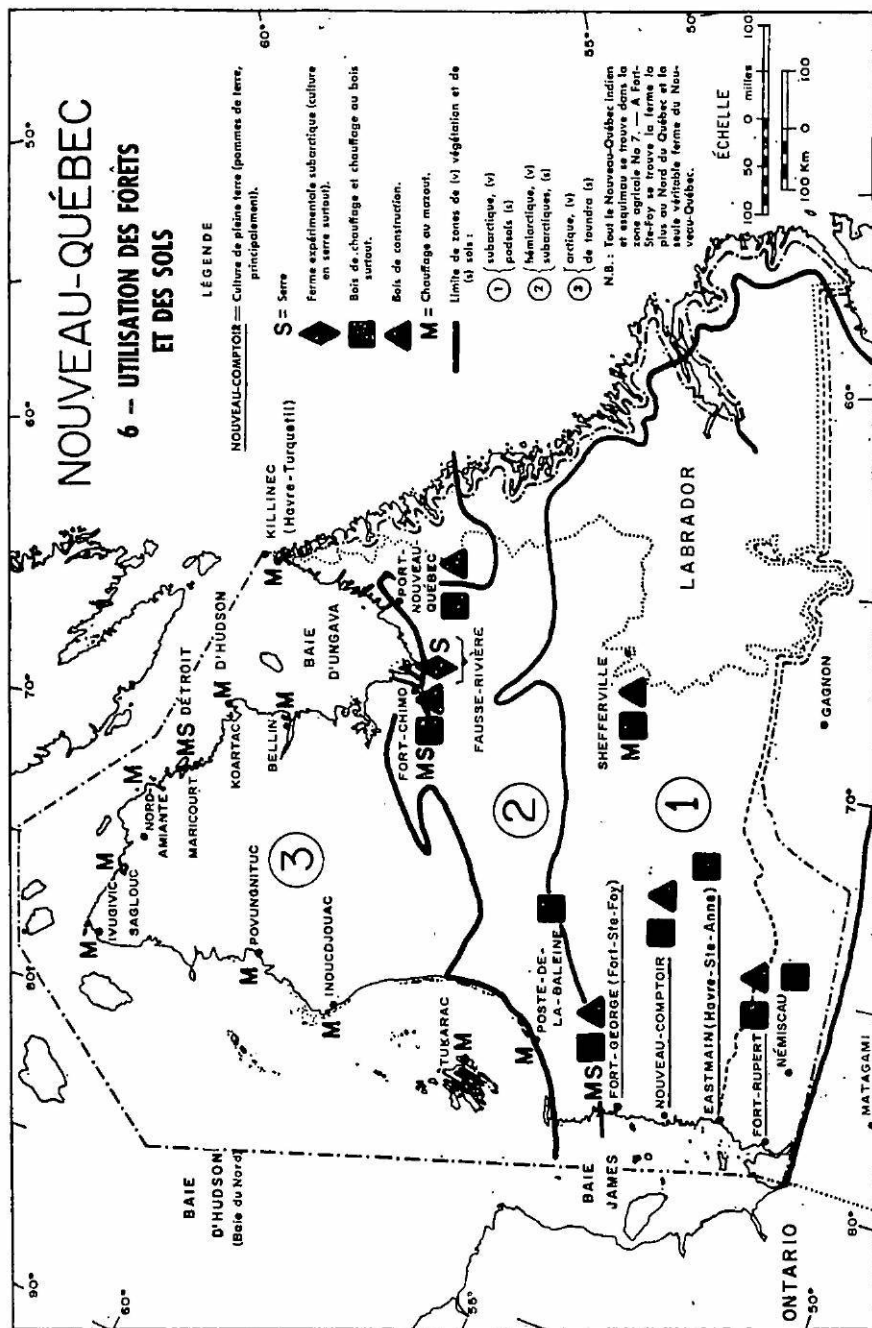
Signalons, enfin, un des phénomènes les plus marquants des côtes du Nouveau-Québec : ce sont les estrans parsemés de blocs, dispersés, concentrés ou alignés à la partie inférieure de la laisse de basse mer ; la présence de ces blocs est attribuable à leur transport par les glaces flottantes. Ces blocs sont pris en étau sous la surface inférieure des glaçons et sont délestés sur les estrans. Ce phénomène est caractéristique des estrans à fortes marées (plus de 6 pieds ou 2 m en général) et sur les côtes qui ne sont pas trop accores et qui

 Tableau III <sup>4</sup>

## Amplitude moyenne des marées, eaux littorales

|                                          | Pieds | Mètres |                                   | Pieds | Mètres |
|------------------------------------------|-------|--------|-----------------------------------|-------|--------|
| Baie d'Ungava<br>(du N.E. au N.O.)       |       |        | Baie d'Hudson<br>(du nord au sud) |       |        |
| Havre-Turquetil .....                    | 10    | 3.0    | Povungnituc .....                 | 1.9   | 0.6    |
| Rivière Georges .....                    | 22    | 6.7    | Inouedjouac .....                 | 1.5   | 0.4    |
| Rivière Koksoak .....                    | 22.1  | 6.7    | Poste-de-la-Baleine ...           | 3     | 0.9    |
| Baie aux Feuilles ....                   | 22.1  | 6.7    | Tukarac (Îles Belcher)            | 3     | 0.9    |
| Baie Lomer-Gouin ....                    | 22.3  | 6.8    | Pointe Louis XIV ...              | 3.9   | 1.2    |
| Rivière Arnaud .....                     | 20    | 6.1    | <i>Médiane</i> .....              | 3     | 0.9    |
| <i>Médiane</i> .....                     | 22.1  | 6.7    |                                   |       |        |
| Détroit d'Hudson<br>(de l'est à l'ouest) |       |        | Baie James<br>(du nord au sud)    |       |        |
| Baie Diana .....                         | 17.5  | 5.3    | Pointe Louis XIV ...              | 3.9   | 1.2    |
| Fjord Maricourt .....                    | 15.3  | 4.7    | Île Charlton .....                | 4.0   | 1.2    |
| Fjord Déception .....                    | 10.3  | 3.1    | Fort-Rupert .....                 | 3.7   | 1.1    |
| Saglouc .....                            | 9.2   | 2.8    | <i>Médiane</i> .....              | 3.9   | 1.2    |
| Cap Saint-Louis .....                    | 6.0   | 1.8    |                                   |       |        |
| <i>Médiane</i> .....                     | 10.3  | 3.1    |                                   |       |        |

4. Sources : Cartes marines à diverses échelles des côtes des baies James, d'Hudson, d'Ungava et du détroit d'Hudson publiées par le Service Hydrographique du Canada, Direction des Levés et de la Cartographie, ministère des Mines et des Levés techniques, Ottawa. Travaux de Benoît Robitaille, géographe.



sont sous le régime des glaces flottantes. C'est le cas non seulement de plusieurs points des côtes du Nouveau-Québec, mais aussi des rives de l'estuaire du Saint-Laurent. Ce trait ne semble pas se rencontrer souvent sur d'autres estrans non en contact actuel ou passé avec des glaces de mer.

CARTE 6 : UTILISATION DES FORÊTS ET DES SOLS (AGRICULTURE)

La carte 6 présente les enseignements suivants : il existe, au Nouveau-Québec, trois grandes zones de végétation d'après Jacques Rousseau <sup>5</sup>.

1) la zone subarctique comprise entre les 51° et le 55° 30' de latitude nord qui est constituée d'une forêt clairsemée avec de nombreuses trouées et un grand nombre d'arbustes. On y note deux formations principales : la taïga sèche où l'épinette noire domine à 95 p.c.; et la taïga humide qui, en plus des épinettes noires, renferme aussi des mélèzes ;

2) la zone hémiarctique qui s'étend, en gros, au nord du 55° 9' de latitude nord et est caractérisée par une toundra forestière où l'épinette noire est l'élément dominant et où les surfaces sans arbre deviennent de plus en plus importantes vers le nord ;

3) la zone arctique caractérisée par l'absence d'arbre et où la végétation est constituée principalement de mousses de lichens et de plantes peu développées qui ne dépassent pas la taille des arbustes.

Les sols, quant à eux, peuvent être divisés en trois grandes régions <sup>6</sup> :

1) des podsols associés à des sols tourbeux et à des affleurements rocheux, région à laquelle correspond à la fois la zone végétale subarctique et, aussi, plus au sud la zone tempérée supérieure (forêt boréale ou coniférienne) ; signalons au sud-est de la baie James une poche de sols tourbeux associés à des sols alluviaux et à des sols bruns forestiers ;

5. Rousseau, Jacques, *La zonation latitudinale dans la péninsule Québec-Labrador*, Paris, 1961.

6. D'après la carte 35 de l'Atlas du Canada (1958).

2) des sols tourbeux avec affleurements qui correspondent à la zone hémiarctique (toundra forestière) ;

3) des sols de toundra non tourbeux et en général acides avec de nombreux affleurements rocheux et correspondant à la zone végétale arctique sans arbre. Il est assez extraordinaire de noter, comme on le voit sur la carte, que l'utilisation effective des sols à des fins agricoles et de la forêt à des fins commerciales est réduite à très peu de chose : on note, tout d'abord, l'absence de concession forestière de grande envergure pour la coupe du bois ou en vue de l'industrie du papier ; il semble bien que celle-ci ne serait possible qu'entre le 51<sup>e</sup> parallèle et le sud de la baie James et, encore suivant une bande d'environ 0.5 mille (0.8 km) de chaque côté des cours d'eau de cette région : les possibilités d'obtenir du bois pour l'industrie du papier sont donc infimes au Nouveau-Québec.

Pour ce qui est du bois de sciage et du bois de chauffage, cependant, la forêt est exploitée à une échelle réduite et pour les besoins locaux seulement, aux environs de certains postes. C'est ainsi que fonctionnent une scierie à Fort-Rupert et à Nouveau-Comptoir, sous l'égide de la Direction des Affaires indiennes ; la plus importante scierie de tout le Nouveau-Québec est, cependant, celle de la mission de Fort-Sainte-Foy qui travaille essentiellement pour les besoins de la mission en plus de scier du bois pour rendre service aux Indiens de l'endroit. Il existe deux autres scieries respectivement situées à Fort-Chimo et à Port-Nouveau-Québec et qui sont rattachées à la coopérative de ces endroits. Il est à souligner que ces deux dernières scieries sont en zone de toundra forestière, alors que les trois premières sont situées en zone de forêt boréale.

Aucune de ces scieries travaille plus que quelques mois par année, à chacun des endroits mentionnés ; les coupes de bois de chauffage sont plus importantes que celles du bois de sciage. On ne peut donc parler d'économie forestière du bois pour aucun des postes mentionnés, sauf peut-être partiellement à Fort-Sainte-Foy où les opérations forestières sont nettement les plus importantes.

Au rythme des coupes en 1964, et même à supposer qu'elles décuplèrent dans un certain avenir, il n'y a aucun danger d'épuiser les zones forestières qui s'étendent autour des postes précités. Au Poste-de-la-Baleine, à Havre-Sainte-Anne et à Némiscau, il n'y a pas de scierie, mais on y coupe quelques milliers d'arbres par année pour

# CARTES SUR LE NOUVEAU-QUÉBEC

du bois de chauffage. En d'autres termes, dans la zone forestière du Nouveau-Québec, la forêt fournit à la fois le bois pour construire les habitations et pour le combustible.

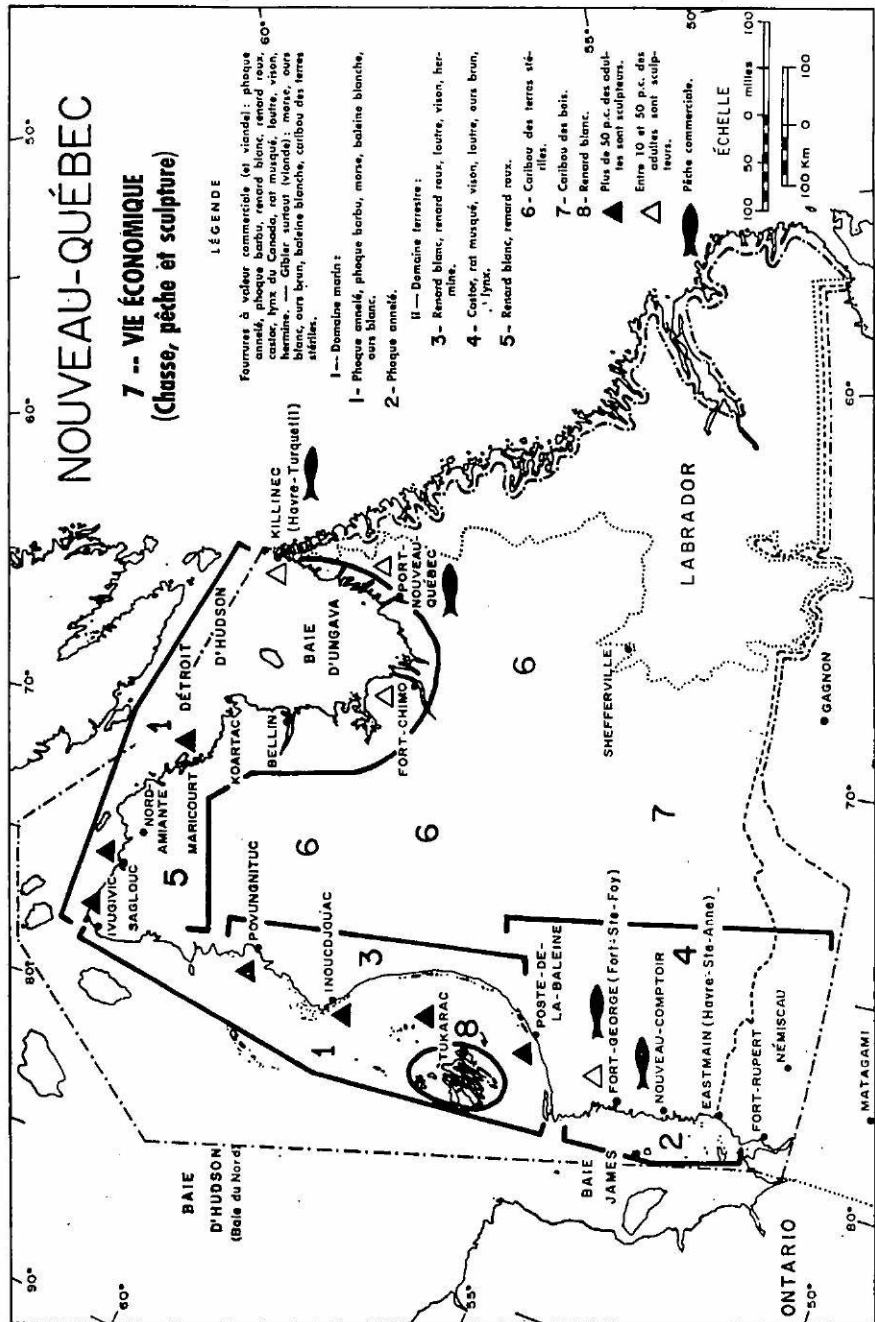
**Tableau IV**  
**Sols et zones de végétation :**  
**utilisation des forêts et agriculture**

| Nom du poste              | Zones de végétation * | Agri-culture de pleine terre | Serre | Bois de construction | Bois de chauffage |
|---------------------------|-----------------------|------------------------------|-------|----------------------|-------------------|
|                           |                       | (arpents)                    |       |                      |                   |
| Némiscou .....            | Subarctique           | —                            | —     | —                    | oui               |
| Fort-Rupert .....         | "                     | 8                            | —     | oui                  | oui               |
| Havre-Ste-Anne .....      | "                     | 2                            | —     | —                    | oui               |
| Nouveau-Comptoir .....    | "                     | 0.2                          | —     | oui                  | oui               |
| Fort-Sainte-Foy .....     | Hémiarctique          | 15                           | oui   | oui                  | oui               |
| Poste-de-la-Baleine ..... | "                     | —                            | —     | —                    | oui               |
| Tukarac .....             | Arctique              | —                            | —     | —                    | —                 |
| Inoucdjouac .....         | "                     | —                            | —     | —                    | —                 |
| Povungnituc .....         | "                     | —                            | —     | —                    | —                 |
| Ivugivic .....            | "                     | —                            | —     | —                    | —                 |
| Saglouc .....             | "                     | —                            | —     | —                    | —                 |
| Maricourt .....           | "                     | —                            | oui   | —                    | —                 |
| Koartac .....             | "                     | —                            | —     | —                    | —                 |
| Bellin .....              | "                     | —                            | —     | —                    | —                 |
| Fort-Chimo .....          | Hémiarctique          | —                            | oui   | oui                  | oui               |
| Port-Nouveau-Québec ..    | "                     | —                            | —     | oui                  | oui               |
| Havre-Turquetil .....     | Arctique              | —                            | —     | —                    | —                 |
| Schefferville .....       | Subarctique           | —                            | —     | oui                  | oui               |
| Rivière Fausse * .....    | Hémiarctique          | oui                          | oui   | —                    | —                 |
| (station expérimentale)   |                       |                              |       |                      |                   |

7. Sources : Zones de végétation : Jacques Rousseau, *La zonation latitudinale dans la Péninsule Labrador-Québec*, Paris, 1961. Sol : carte 35 de l'Atlas du Canada (1958). Station expérimentale de la rivière Fausse : ministère de l'Agriculture, Ottawa. (correspondance). Colonnes 2 à 5 : Pères Oblats de Marie-Immaculée et observations personnelles de l'auteur.

8. Zones de végétation et zones pédologiques se correspondent en gros : I — Zone de végétation subarctique (taïga sèche et humide) ; sols : podsols, sols tourbeux et affleurements rocheux. II — Zone hémiarctique toundra forestière ; sols : tourbeux avec affleurements. III — Zone arctique toundra ; sols : en général tourbeux et non acides.

9. La station expérimentale de la rivière Fausse, où il n'y a aucun peuplement, a été créée par le ministère de l'Agriculture du gouvernement du Canada, en 1955, pour une durée de 10 ans ; elle doit fermer en 1965. On y cultive des légumes en pleine terre, en serre et sous abri de plastique ; aucun rapport officiel n'avait été publié en 1964.



Dans la zone de toundra, le bois est inconnu comme combustible ; on emploie le mazout pour le chauffage. Les maisons esquimaudes en bois sont constituées de panneaux préfabriqués en contreplaqué dont les éléments viennent des grandes villes. En ce qui concerne l'agriculture, il n'y a qu'une ferme véritable qui mérite ce nom : celle de Fort-Sainte-Foy. Dans les trois autres postes des rives de la baie James, il y a quelques cultures (pommes de terre surtout) la plupart étant la propriété des missions catholiques : celles-ci sont situées entre le  $51^{\circ} 29'$  et le  $53^{\circ} 50'$ . Dans les zones hémiaurctiques et arctiques, il existe seulement une station de recherche en agriculture et qui appartient au ministère de l'Agriculture du gouvernement du Canada, elle est sise à la rivière Fausse où presque toutes les cultures se font en serre chaude ou encore à l'extérieur sous couvert de plastique. Il semble donc y avoir très peu de culture à l'air libre. Cette station expérimentale, créée en 1955, doit fermer ses portes en 1965. Il faut ajouter, dans cette région, une serre à Fort-Chimo et une à Maricourt : celles-ci appartiennent aux missions catholiques de chacun de ces endroits.

Il faut pourtant retenir que l'agriculture est des plus prometteuses au sud de la baie James, non seulement dans la poche de sols bruns situés au sud de cette région, mais au delà jusqu'à Fort-Sainte-Foy au moins, comme l'expose et le confirme éloquemment un rapport datant de 1962 préparé par un agronome du gouvernement du Québec, Monsieur Rodolphe Cloutier. Il est, enfin, très intéressant de noter que, n'étaient les quelques cultures des missions catholiques au Nouveau-Québec et à l'exception de la station expérimentale mentionnée, il n'y aurait pas de culture de pleine terre au Québec au nord du  $51^{\circ}$  parallèle.

#### CARTE 7 : VIE ÉCONOMIQUE : CHASSE, PÊCHE ET SCULPTURE

Il ressort de l'examen de la carte 7 que le Nouveau-Québec présente une remarquable unité géographique quant à la vie économique de la population indienne et esquimaude, vie économique qui est fondée sur la chasse, surtout, et sur la pêche à un degré moindre. Il s'agit, en fait, d'une population dont 80 à près de 100 p.c. des



adultes, dans chaque poste, vivent de la chasse et cela, tant au Nouveau-Québec indien qu'au Nouveau-Québec esquimau. La proportion des chasseurs est évidemment plus élevée dans les postes où, en général, les Blancs sont peu nombreux et où, par conséquent, il n'y a pratiquement pas d'autres horizons de travail.

La distribution de la faune, comme la chose est tout à fait normale, est liée aux zones de végétation (voir carte 6) : la faune en mammifères terrestres est donc d'autant plus riche que la végétation est plus importante ; ce qui signifie, par définition, que la richesse en animaux à fourrure croît du nord au sud. Pour ce qui est du domaine marin, la richesse en cétacés croît, au contraire, du sud au nord, la baie d'Hudson étant plus favorable à la vie des mammifères marins que la baie James en raison probable de la faible profondeur et de la salinité inférieure de cette dernière. Il y a donc une sorte de compensation biologique qui fait qu'aux mêmes latitudes ce qui est perdu en mer dans le domaine de la faune est gagné en forêt et inversement.

Cela explique, par voie de conséquence, que les Indiens qui habitent la partie sud de ce territoire sont essentiellement tournés vers la forêt subarctique, où d'ailleurs, ils passent plus de la moitié de l'année, soit l'automne, l'hiver et une partie du printemps, sur leurs terrains de chasse héréditaires. Les animaux dont les Indiens tirent le plus de revenus sont, au premier chef, le castor (*Castor canadensis*), le vison (*Mustela Vison*), la loutre (*Lutra canadensis*), le rat musqué (*Ondatra zibetica*), le lynx (*Lynx canadensis*), assez curieusement, l'écureuil (*Tamiasciurus hudsonicus*) ; et la martre (*Martes americana*), le renard roux (*Vulpes fulva*) phase rouge argentée et croisée n'a rapporté que des revenus infimes en 1963-64, en raison de sa rareté. Les Esquimaux, au contraire, portent leur activité essentiellement vers la mer pour en tirer leur subsistance alimentaire (régime carné) et en tirer des fourrures par la chasse aux pinnipèdes à fourrure : phoque annelé (*Phoca hispida*) et phoque barbu (*Erignathus barbatus*). Ils chassent aussi pour la viande qui sert à nourrir leur famille et leurs chiens des mammifères comme le morse (*Odobenus rosmarus*) et la baleine blanche (*Delphinapterus leucas*). Ils tueront de plus quelques ours blancs (*Thalarctos maritimus*) quand ils en ont la chance ; ceux-ci sont, cependant, plus

# CARTES SUR LE NOUVEAU-QUÉBEC

fréquents sur les rives de la baie d'Hudson que sur celles du détroit du même nom. Les Esquimaux de Povungnituc et d'Inoucdjouac vont aussi quelquefois piéger la loutre et la martre.

Les Esquimaux vont, au cours de l'hiver, piéger le renard blanc (*Alopex lagopus*) à l'intérieur des terres et aussi le renard roux (*Vulpes fulva*) qui a moins de valeur.

Les Esquimaux des postes sis à la limite nord de la zone hémis-arctique (toundra forestière) entreprennent, chaque hiver, des expéditions pour chasser le caribou des terres stériles (*Rangifer arcticus*) ; les postes concernés sont ceux de Poste-de-la-Baleine, Fort-Chimo, Port-Nouveau-Québec, Bellin et quelquefois d'Inoucdjouac et de Povungnituc. Ces trois derniers postes sont situés carrément dans la zone de la toundra. Il faut naturellement ajouter les Indiens de Schefferville qui se trouvent au cœur même de la région du caribou des terres stériles. Même quand ils vont à la chasse à l'intérieur, les Esquimaux du Nouveau-Québec, qui sont maintenant sédentair-

## Tableau V

Liste comparative des redevances en 1949 et en 1964 <sup>10</sup>

(en dollars)

|                                                             | 1949 | 1964 <sup>11</sup> |                                                                     | 1949 | 1964 <sup>11</sup> |
|-------------------------------------------------------------|------|--------------------|---------------------------------------------------------------------|------|--------------------|
| Loutre ( <i>Lutra canadensis</i> ) ..                       | 1.00 | 1.00               | Renard croisé ( <i>Vulpes fulva</i> )                               | 0.50 | 0.10               |
| Castor ( <i>Castor canadensis</i> ) ..                      | 2.00 | 0.75               | Renard argenté ( <i>Vulpes fulva</i> )                              | 0.50 | 0.25               |
| Ours noir ( <i>Ursus americanus</i> )                       | 0.25 | 0.25               | Renard rouge ( <i>Vulpes fulva</i> ) .                              | 0.10 | 0.10               |
| Ours blanc ( <i>Thalarchos mar-</i><br><i>timus</i> ) ..... | 1.00 | 2.00               | Renard bâtard ( <i>Vulpes fulva</i> )                               | 0.10 | 0.10               |
| Lynx ( <i>Lynx canadensis</i> ) ....                        | 1.00 | 0.25               | Renard bleu ( <i>Alopex lagopus</i> )                               | 0.75 | 0.50               |
| Lynx bai <sup>12</sup> ( <i>Lynx bai</i> ) .....            | —    | 0.10               | Renard blanc ( <i>Alopex lagopus</i> )                              | 0.75 | 0.75               |
| Martre ( <i>Martes americana</i> ) ..                       | 1.50 | 0.50               | Chat sauvage <sup>13</sup> ( <i>Procyon</i><br><i>lotor</i> ) ..... | 0.10 | 0.10               |
| Pékan <sup>12</sup> ( <i>Martes pennanti</i> ) ..           | 2.00 | 0.75               | Rat musqué ( <i>Ondatra zibethi-</i><br><i>ca</i> ) .....           | 0.05 | 0.05               |
| Carcajou <sup>12</sup> ( <i>Gulo luscus</i> ) ....          | —    | 0.40               | Belette ( <i>Mustela erminea</i> ) ..                               | 0.05 | 0.05               |
| Loup <sup>12</sup> ( <i>Canis lupus</i> ) .....             | 0.25 | 0.25               | Phoques <sup>13</sup> .....                                         | 0.10 | 0.10               |
| Mouffette ( <i>Mephitis mephitis</i> )                      | 0.05 | 0.05               | Écureuil ( <i>Tamiasciurus hudson-</i><br><i>icus</i> ) .....       | 0.10 | 0.01               |
| Vison ( <i>Mustela vison</i> ) .....                        | 0.50 | 0.50               |                                                                     |      |                    |
| Renard noir ( <i>Vulpes fulva</i> ) .                       | 0.50 | 0.25               |                                                                     |      |                    |

10. Division des Fourrures, Direction générale de la Chasse et de la Pêche, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

11. Les prix en italique indiquent un changement du taux de la redevance par rapport à 1949.

12. Animal rare ou très rare au Nouveau-Québec.

13. Comprend notamment le phoque annelé (*Phoca hispida*), le phoque barbu (*Erignatus barbatus*) et le phoque groenlandais (*Phoca groenlandica*).

**Tableau VI<sup>14</sup>**  
**Statistiques des fourrures en 1963-1964**

| Postes                                                  | Lou-<br>tre | Cas-<br>tor | Ours<br>blanc | Pé-<br>can | Mouf-<br>fette | Vison     | Re-<br>nard<br>rou-<br>ge | Re-<br>nard<br>ar-<br>genté | Re-<br>nard<br>croisé |
|---------------------------------------------------------|-------------|-------------|---------------|------------|----------------|-----------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Fort-Rupert .....                                       | 62          | 5,387       | —             | —          | —              | 204       | 6                         | —                           | 1                     |
| Nemiscou .....                                          | 48          |             | —             | —          | —              | 87        | —                         | —                           | —                     |
| Havre-Sainte-Anne ..                                    | 59          |             | —             | —          | —              | 69        | 29                        | 1                           | 3                     |
| Nouveau-Comptoir ..                                     | 124         |             | —             | —          | 5              | 281       | 23                        | 2                           | 7                     |
| Fort-Sainte-Foy ....                                    | 184         |             | —             | —          | 3              | 375       | —                         | —                           | 12                    |
| Poste-de-la-Baleine ..                                  | 59          | —           | —             | —          | —              | 67        | 32                        | —                           | 3                     |
| Inoucdjouac .....                                       | 9           |             | 1             | —          | —              | 1         | 14                        | 1                           | 3                     |
| Povungnituc .....                                       | 5           |             | 1             | —          | —              | 3         | 4                         | 1                           | 1                     |
| Saglouc (y compris<br>Maricourt et Ivugi-<br>vic) ..... | —           |             | 4             | —          | —              | —         | 26                        | —                           | 2                     |
| Bellin (y compris<br>Koartac) .....                     | 1           |             | —             | —          | —              | —         | 12                        | —                           | 2                     |
| Fort-Chimo y compris<br>Port-Nouv.-Québec.              | 26          |             | 3             | 2          | —              | 4         | 3                         | —                           | —                     |
| Totaux .....                                            | 577         | 5,387       | 9             | 2          | 8              | 1,091     | 149                       | 5                           | 34                    |
| Valeur des peaux ..                                     | 34.50       | 17.59       | 65            | 12         | 0.25           | 15.50     | 5                         | 6                           | 4.50                  |
| Valeur des ventes ..                                    | 9,146.50    | 94,756.31   | 585           | 24         | 2              | 16,910.50 | 745                       | 30                          | 153                   |

| Postes                                                  | Re-<br>nard<br>bleu | Re-<br>nard<br>blanc | Rat<br>mus-<br>qué | Be-<br>lette | Pho-<br>ques <sup>15</sup> | Ecu-<br>reuls | Lynx   | Mar-<br>tre |
|---------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|--------------|----------------------------|---------------|--------|-------------|
| Fort-Rupert .....                                       | —                   | —                    | 410                | 220          | —                          | 55            | 49     | 158         |
| Nemiscou .....                                          | —                   | —                    | 339                | 62           | —                          | 217           | 78     | 17          |
| Havre-Sainte-Anne ..                                    | —                   | —                    | 511                | 128          | —                          | 56            | 113    | —           |
| Nouveau-Comptoir ..                                     | —                   | —                    | 2,366              | 431          | 61                         | 2,146         | 286    | —           |
| Fort-Sainte-Foy ....                                    | —                   | —                    | 2,889              | 361          | 42                         | 1,444         | 116    | 48          |
| Poste-de-la-Baleine ..                                  | —                   | 5                    | 93                 | 8            | 1,851                      | 205           | —      | —           |
| Inoucdjouac .....                                       | —                   | 102                  | —                  | —            | 2,848                      | —             | —      | —           |
| Povungnituc .....                                       | —                   | 307                  | —                  | —            | 1,296                      | —             | —      | —           |
| Saglouc (y compris<br>Maricourt et Ivugi-<br>vic) ..... | 1                   | 443                  | —                  | —            | 3,746                      | —             | —      | —           |
| Bellin (y compris<br>Koartac) .....                     | 1                   | 205                  | —                  | —            | 1,092                      | —             | —      | —           |
| Fort-Chimo y compris<br>Port-Nouv.-Québec.              | —                   | 71                   | 28                 | 3            | 442                        | —             | —      | —           |
| Totaux .....                                            | 2                   | 1,133                | 6,636              | 1,213        | 11,378                     | 4,123         | 642    | 223         |
| Valeur des peaux ..                                     | 12                  | 16                   | 1.40               | 0.60         | 15                         | 0.25          | 16     | 9           |
| Valeur des ventes ..                                    | 24                  | 18,128               | 9,290.40           | 727.80       | 170,670                    | 11,030.75     | 10,272 | 2,007       |

Nombre total de peaux prises au Nouveau-Québec (1963-1964) : 32,612

Valeur totale de peaux vendues au Nouveau-Québec (en dollars) : 334,502.26

14. Source : Division des Fourrures, Direction générale de la Chasse et de la Pêche, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Québec.

15. Comprend le phoque annelé, le phoque barbu et le phoque groenlandais.

res, ne quittent pas le poste où ils sont établis pour plus de 10 ou 15 jours. Au printemps, cependant, à plusieurs endroits, ils vont s'installer pour un mois ou deux dans des camps d'été.

Les principaux oiseaux qui font l'objet de la chasse, à l'époque des migrations d'été et d'automne, sont par ordre d'importance du nombre de prises : la bernache canadienne (*Branta canadensis*), le lagopède des Saules (*Lagopus lagopus*), le canard noir (*Anas rubripes*), le canard pilet (*Anas acuta*), l'oie blanche (*Chen hyperborea*), et l'oie bleue (*Chen caerulescens*) et le harfang des neiges (*Nyctea nivalis*) ; mentionnons, enfin, une espèce en général peu abondante et exclusive aux régions de toundra du Nouveau-Québec : le lagopède des rochers (*Lagopus mutus*).

Malgré le titre de la carte, la pêche ne joue qu'un rôle secondaire par rapport à la chasse, parce que les Indiens et les Esquimaux préfèrent le gibier à plume et à poil au poisson ; ils pêcheront seulement à certaines périodes où le poisson est particulièrement abondant ou encore lorsqu'il y a pénurie de gibier. Ce n'est qu'en quelques endroits, et encore est-ce sous l'impulsion des Blancs qu'il existe de la pêche commerciale : les Indiens de Fort-Sainte-Foy se livrent, en été, à la pêche à l'esturgeon de lac (*Acipenser fluvescens*) dans le lac Sakami. À Havre-Turquetil, à Fort-Chimo et à Port-Nouveau-Québec, les Esquimaux font la pêche à l'omble chevalier (*Salvelinus salvelinus*) qui est mis sur le marché par la coopérative de chacun de ces endroits. Les poissons comestibles les plus répandus au Nouveau-Québec indien et esquimau sont : la truite de lac (*Vclinus namaycush*), le poisson blanc (*Coregonus clupeaformis*), le brochet du nord (*Esox lucius*).

Il est à noter que la carte commentée n'est évidemment pas exhaustive en ce sens qu'elle ne présente que les principales espèces animales d'importance alimentaire ou économique pour les Indiens et pour les Esquimaux du Nouveau-Québec.

La sculpture qui est florissante au Nouveau-Québec esquimau surtout, constitue un revenu d'appoint important dans la plupart des postes du détroit d'Hudson et du nord de la baie d'Hudson où plus de 50 p.c. des adultes sont sculpteurs ; en aucun endroit, cependant, cette activité artistique, et économique aussi, n'a pris le pas sur la chasse. À Povungnituc cependant, la sculpture est deve-

Tableau VII <sup>16</sup>

## Sources de revenus des Esquimaux et des Indiens

| Postes                         | En argent                                                                                                        | Nourriture                                                                                |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nouveau-Québec esquimau</b> |                                                                                                                  |                                                                                           |
| Havre-Turquetil                | Coopérative de pêche<br>Peaux de phoque<br>Artisanat                                                             | Phoques<br>Poisson<br>Palmipèdes et perdrix blanches                                      |
| Port-Nouveau-Québec            | Coopérative de pêche<br>Camp de pêche saisonnier<br>Peaux de phoque<br>Fourrures de renard blanc                 | Phoques<br>Caribous<br>Poisson<br>Palmipèdes et perdrix blanches                          |
| Fort-Chimo                     | Travail<br>Coopérative de pêche et de bois<br>Coopérative d'artisanat<br>Pêche, chasse et trappe (très limitées) | Phoques et caribous<br>Poisson<br>Baleines<br>Palmipèdes et perdrix blanches              |
| Bellin                         | Peaux de phoque<br>Fourrures de renard blanc<br>Sculpture                                                        | Phoques<br>Baleines<br>Poisson<br>Palmipèdes et perdrix blanches                          |
| Koartac                        | Fourrures de renard<br>Peaux de phoque<br>Sculpture                                                              | Baleines blanches<br>Phoques<br>Palmipèdes et perdrix blanches                            |
| Maricourt                      | Sculpture<br>Peaux de phoque<br>Fourrures de renard blanc                                                        | Phoques<br>Baleines blanches<br>Morses<br>Palmipèdes et perdrix blanches                  |
| Sagluc                         | Sculpture<br>Peaux de phoque<br>Fourrures de renard blanc                                                        | Phoques<br>Baleines blanches<br>Morses<br>Palmipèdes et perdrix blanches                  |
| Ivugivic                       | Sculpture<br>Peaux de phoque<br>Fourrures de renard blanc                                                        | Phoques<br>Baleines blanches<br>Morses                                                    |
| Povungnituc                    | Sculpture<br>Peaux de phoque<br>Fourrures de renard blanc                                                        | Phoques<br>Baleines blanches<br>Palmipèdes, perdrix blanches, poisson                     |
| Inoucdjouac                    | Baleines<br>Peaux de phoque<br>Fourrures de castor, loutre, vison                                                | Baleines blanches<br>Phoques<br>Palmipèdes, perdrix blanches, poisson                     |
| Les îles Belcher               | Peaux de phoque<br>Fourrures de renard blanc                                                                     | Phoques et baleines<br>Baleines blanches<br>Palmipèdes, poisson                           |
| Poste-de-la-Baleine            | <b>Esquimaux</b><br>Peaux de phoque<br>Travail                                                                   | Baleines blanches<br>Phoques<br>Bernaches, autres palmipèdes, perdrix blanches et poisson |
| <b>Nouveau-Québec indien</b>   |                                                                                                                  |                                                                                           |
|                                | <b>Indiens</b>                                                                                                   |                                                                                           |
| Poste-de-la-Baleine            | Castor, loutre, vison<br>Travail<br>Peaux de phoque                                                              | Bernaches et autres palmipèdes <sup>17</sup><br>Divers mammifères terrestres              |
| Fort-Sainte-Foy                | Allocations spéciales<br>Travail<br>Peaux de phoque                                                              | Phoques<br>Bernaches <sup>17</sup> , autres palmipèdes, perdrix blanches<br>Poisson       |
| Fort-Sainte-Foy                | <b>Esquimaux</b><br>Allocations spéciales<br>Travail<br>Peaux de phoque                                          | Phoques<br>Bernaches <sup>17</sup> , autres palmipèdes, perdrix blanches<br>Poisson       |

**Tableau VII (suite)**

| Postes            | En argent                                                                                              | Nourriture                                                                              |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Nouveau-Comptoir  | Castor, loutre, vison, rat musqué, etc.                                                                | Bernaches et autres palmipèdes <sup>17</sup><br>Divers mammifères terrestres<br>Poisson |
| Havre-Sainte-Anne | Castor, loutre, vison, rat musqué, etc.                                                                | Bernaches et autres palmipèdes <sup>17</sup><br>Divers mammifères terrestres<br>Poisson |
| Fort-Rupert       | Castor, loutre, vison, rat musqué, etc.<br>Travail sur place et à l'extérieur<br>(Matagami en Abitibi) | Bernaches et autres palmipèdes <sup>17</sup><br>Divers mammifères terrestres<br>Poisson |

nue une activité très importante et qui apporte plus que des revenus d'appoint. Le matériau utilisé pour la sculpture est principalement la stéatite qui est assez abondante au nord du Nouveau-Québec puis l'ivoire de défense de morse et à Ivugivic et Saglouc, le très beau calcaire beige de l'île Mansel. Il convient de noter que la sculpture de Povungnituc, très connue, et celle de Maricourt, moins connue, sont d'une exceptionnelle qualité.

#### CARTE 8 : ORGANISATION ÉCONOMIQUE

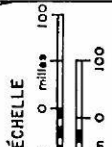
La carte économique et le tableau qui l'accompagne font ressortir d'abord la présence de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans presque tous les postes du Nouveau-Québec, à l'exception de Koar-tac, de Port-Nouveau-Québec et de Havre-Turquetil.

Le tableau nous révèle, entre autres, que la présence de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans cette région date de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et son premier poste est précisément Fort-Rupert. Le monopole exercé par cette compagnie a été contesté et menacé à plusieurs reprises, de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au traité d'Utrecht, en 1713, par les comptoirs commerciaux français de la baie James. Suivirent presque deux siècles d'hégémonie exclusive surtout dans la

<sup>16</sup>. Sources : R. Pères Oblats de Marie-Immaculée pour la plupart des postes (correspondance) ; Statistiques sur les fourrures : Direction générale de la Chasse et de la Pêche, Division des Fourrures, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Québec.

<sup>17</sup>. À l'automne et au printemps.

## 8 -- ORGANISATION ÉCONOMIQUE



baie James, la plupart des établissements du Nouveau-Québec esquimaux ayant été créés au XX<sup>e</sup> siècle.

Toutefois, du début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1936, la Compagnie Revillon Frères, de Paris, eut au Nouveau-Québec 13 postes avec un grand entrepôt sur une des îles Strutton qui firent, durant cette période, une âpre concurrence à la Compagnie de la Baie d'Hudson, jusqu'à ce que celle-ci l'absorbe par l'achat de la majorité de ses actions. De plus, quelques traiteurs libres ont, au XX<sup>e</sup> siècle aussi, tenu tête à cette puissante compagnie dans quelques postes de la baie James et du détroit d'Hudson jusqu'à la disparition du dernier de ceux-ci à Fort-Sainte-Foy, vers 1960.

Dans les années mêmes où la Compagnie de la Baie d'Hudson allait se retrouver maîtresse du terrain au Nouveau-Québec, le mouvement coopératif fit son apparition en 1959 et groupait déjà, en 1964, 2 caisses populaires, 8 coopératives de production et aussi de consommation pour quelques-unes ; il appert que le développement des coopératives pourra affaiblir les positions de la Compagnie de la Baie d'Hudson et le comptoir de cette compagnie à Port-Nouveau-Québec a fermé ses portes en 1963, soit quelques années seulement après l'installation de la coopérative à cet endroit, en 1959.

**Tableau VIII**<sup>18</sup>

**Minerai de fer du Nouveau-Québec**

|                                | Expéditions<br>(millions de tonnes) |          |         | Destination en 1962 <sup>22</sup><br>(millions de tonnes) |                |
|--------------------------------|-------------------------------------|----------|---------|-----------------------------------------------------------|----------------|
|                                | 1959                                | 1962     | 1963    | Québec et<br>Canada                                       | États-<br>Unis |
| Sept-Îles <sup>19</sup> .....  | 14,569.4                            | 11,870.8 | 8,969.0 | 274.9                                                     | 11,595.9       |
| Port-Cartier <sup>20</sup> ... | —                                   | 5,132.2  | 6,353.0 | 3.5                                                       | 5,128.7        |
| Pointe-Noire <sup>21</sup> ... | —                                   | —        | —       | —                                                         | —              |

18. Source : Benoît Brouillette, *op. cit.*

19. Expéditions commencées en 1950.

20. Expéditions commencées en 1961.

21. Nouveau port sis à l'est de Sept-Îles ; mise en service prévue pour 1965.

22. Des cargaisons groupées de Sept-Îles et Port-Cartier destinées aux États-Unis, il y a deux courants : un de 895.9 millions de tonnes qui a été dirigé vers les ports de l'Atlantique et un de 5,745 millions de tonnes vers les ports des Grands Lacs.



Tableau IX <sup>23</sup>Organisation commerciale <sup>24</sup>

| Poste                                        | Comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson |                                            | Anciens comptoirs de la compagnie Révillon Frères | Anciens traiteurs libres |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------|
|                                              | Année de fondation                            | Année d'ouverture et de fermeture          |                                                   |                          |
|                                              | En activité en 1964                           |                                            |                                                   |                          |
| Fort-Rupert .....                            | 1668                                          | (1713) 1776                                | vers 1903 (1936)                                  |                          |
| Némiscou .....                               | 1794                                          | (1799) 1802 (1809) 1905                    | vers 1909 (1936)                                  |                          |
| Havre-Sainte-Anne .....                      | 1723-24                                       | (1837) 1870                                | vers 1903 (1936)                                  | 1936 (1959)              |
| Nouveau-Comptoir .....                       | 1959                                          |                                            |                                                   |                          |
| Fort-Sainte-Foy .....                        | 1803                                          | (1813) 1816 (1823-24) 1837                 | vers 1903 (1936)                                  | 1934 (1959)              |
| Kaanaupscou <sup>27</sup> .....              | 1921                                          |                                            |                                                   |                          |
| Poste-de-la-Baleine .....                    | 1813                                          | (1822) 1852 (1855) 1857                    | vers 1909 (1936)                                  | * <sup>25</sup>          |
| Tukarac (îles Belcher) .....                 | 1930                                          |                                            |                                                   |                          |
| Inoucdjouac .....                            | 1920                                          |                                            | vers 1919 (1936)                                  | *                        |
| Povungnituc .....                            | 1927                                          |                                            | vers 1919 (1936)                                  |                          |
| Ivugivic .....                               | 1957                                          |                                            |                                                   |                          |
| Saglouc .....                                | 1927                                          |                                            |                                                   |                          |
| Maricourt <sup>28</sup> .....                | 1914                                          |                                            | vers 1909 (1936)                                  | (1947)                   |
| Koartac .....                                | 1940                                          |                                            |                                                   |                          |
| Bellin .....                                 | 1927                                          |                                            |                                                   |                          |
| Fort-Chimo .....                             | 1830                                          | (1843) 1866; nouveau site en 1960          | vers 1903 (1936)                                  |                          |
|                                              | Anciens comptoirs                             |                                            |                                                   |                          |
| Baie Déception** <sup>26</sup> .....         | 1926 ou 1927                                  | (1930 ou 1931)                             |                                                   |                          |
| Baie Diana** .....                           | 1936                                          | (1940)                                     |                                                   |                          |
| Baie Stupart** .....                         | 1914                                          | (1940)                                     |                                                   |                          |
| Cap Smith** .....                            | 1924                                          | (1952)                                     |                                                   |                          |
| Erlandson** ou lac de la Hutte Sauvage ..... | 1838-39                                       | (1942)                                     |                                                   |                          |
| Fausse Rivière** .....                       | 1833                                          | (1910)                                     |                                                   |                          |
| Fort-McKenzie** <sup>27</sup> .....          | 1832                                          | (1880) 1916 (1947)                         |                                                   |                          |
| Fort-Nascopie** .....                        | 1838                                          | (1839) 1841 (1870)                         |                                                   |                          |
| Havre-Turquetil .....                        | 1916                                          | (1940)                                     |                                                   |                          |
| Kaniapiscou** .....                          | 1834                                          | (1844) 1856                                |                                                   |                          |
| Lac Guillaume-Delisle** <sup>27</sup> .....  | 1750                                          | (1759) 1953-54 (1963)                      | vers 1909 (1936)                                  | 1932 (1953)              |
| Nepskweskau .....                            | 1793                                          | (1821-22) entre 1914 et 1918 (1944)        | vers 1909 (1936)                                  |                          |
| Nitchequon .....                             | 1816                                          | (1821-22) 1834 (1914-18)                   |                                                   |                          |
| Petite Rivière à la Baleine** .....          | 1855                                          | (entre 1909 et 1914)                       |                                                   |                          |
| Pointe Louis XIV .....                       |                                               |                                            |                                                   | 1936 (1946)              |
| Port-Nouveau-Québec .....                    | Entre 1856 et 1869                            | (1963)                                     |                                                   |                          |
| Rivière à la Baleine** .....                 | Entre 1856 et 1869                            | (1939)                                     |                                                   |                          |
| Rivière aux Feuilles** .....                 | 1930                                          | (1940)                                     | vers 1909 (1936)                                  |                          |
| Rivière Roggan .....                         | 1948                                          | (une seule année)                          |                                                   | 1937 (1949)              |
| Straton** .....                              |                                               |                                            | (1936)                                            |                          |
| Vieux Comptoir .....                         | 1938                                          | (1960) déménagé à Nouveau-Comptoir en 1960 |                                                   | 1935 (1959)              |
| Wolstenhome** .....                          | 1909-47                                       |                                            | vers 1909 (1936)                                  |                          |

23. Sources : Compagnie de la Baie d'Hudson, Winnipeg (correspondance) ; Compagnie Révillon Frères, Paris (correspondance) ; Sexé, Marcel, *Histoire d'une famille et d'une industrie pendant deux siècles (1723-1923)*, Librairie Plan, 2 cartes, Paris, 1923, 125 p.; Voorhis, Ernest, *Historic Forts and Trading Posts Department of Interior, Natural Resources*, Ottawa, 1930, 184 p.

24. Les années sans parenthèses indiquent l'ouverture d'un comptoir, entre parenthèses, la fermeture.

25.\* Dates inconnues.

26.\*\* Poste complètement abandonné en 1964.

27. Comptoir secondaire relevant du comptoir de Fort-Sainte-Foy, il n'est utilisé qu'en hiver. Il n'y a aucune population permanente à cet endroit.

28. Comptoir secondaire tenu par un Esquimaux et relevant du comptoir de Saglouc.

Le nombre considérable d'anciens postes abandonnés de la Compagnie de la Baie d'Hudson et aussi de la Compagnie Revillon Frères est un indice de la grande mobilité et du caractère aléatoire des comptoirs commerciaux au Nouveau-Québec dont l'existence dépend de la mobilité même des populations et de facteurs économiques tels que le prix des peaux et l'abondance du gibier.

Les courants commerciaux, esquissés sur la carte, bien qu'ils soient très difficiles à établir sur des données numériques, sauf pour le minerai de fer, sont relativement simples. Du point de vue des quantités, c'est le minerai de fer qui vient au premier rang, puisque sur les axes des lignes de chemin de fer de Schefferville à Sept-Îles, y compris Wabush, d'une part, et du lac Jeannine à Port-Cartier, d'autre part, il y a plusieurs millions de tonnes par année qui sont expédiées par cette voie (tableau VIII) ; suivant l'axe nord-sud de ces deux lignes de chemin de fer, il n'y a pratiquement que de l'équipement, de l'alimentation et des marchandises, dites générales, pour approvisionner les populations des centres miniers.

Comme il n'y a pas de mines en exploitation au nord de Schefferville et dans les régions littorales du Nouveau-Québec indien et esquimau, on peut considérer que cette région présente une grande unité économique dont l'activité est centrée autour de la chasse et de la pêche : du nord au sud, sont expédiées les peaux toutes achetées par la Compagnie de la Baie d'Hudson, sauf les peaux de castor qui, elles, sont achetées par le Québec. Les peaux sont expédiées, en hiver, par avion pour plusieurs postes de la baie James, puis par chemin de fer ; en été, les expéditions sont effectuées par bateau pour la plupart des postes du Nouveau-Québec. D'après les statistiques de 1963-64, il y aurait une estimation totale de 32,612 peaux d'une valeur globale de 334,502 dollars, provenant de la chasse ou du piégeage d'une vingtaine de mammifères terrestres ou marins du Nouveau-Québec. Ces statistiques n'incluent pas cependant, la région de Schefferville. Il faut ajouter une certaine quantité de sculptures pour certains postes.

Le courant d'échange sud-nord se présente essentiellement sous

29. Emplacement connu sous le nom de Rivière-du-Sud en 1832, lors de l'ouverture du premier magasin.

30. Connu avant 1961 sous le nom de golfe de Richmond.

forme de nourriture et de marchandises générales, en général très peu diversifiées qui sont acheminées surtout aux comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson et aussi vers quelques coopératives nouvellement formées ; c'est ce que l'on pourrait appeler le volet le plus stable et le plus permanent des expéditions effectuées vers le Nouveau-Québec : on est fondé à estimer qu'il s'agit d'une valeur globale beaucoup plus considérable que pour les produits exportés vers le sud du Québec, parce que non seulement tout l'argent que les Indiens et les Esquimaux retirent de leurs ventes de peaux et de sculptures est-il dépensé, pour la plus grande partie, en achats aux comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson et aux coopératives, mais aussi l'argent qu'ils retirent des diverses allocations et subventions qu'ils reçoivent de l'État. Il faut ajouter en outre, dans ce volet, les commandes des Blancs qui, à un titre ou à un autre, sont résidents du Nouveau-Québec.

Un deuxième volet pour ce qui est de l'axe nord-sud, consiste dans le transport des marchandises résultant de commandes gouvernementales (maisons préfabriquées pour les Blancs et pour les Esquimaux, écoles, dispensaires préfabriqués, mobiliers, groupes électrogènes, appareillage électrique et mécanique, mazout). Ce groupe est caractérisé par des commandes souvent importantes, mais aléatoires, par à-coups et sans suite. Un troisième volet est constitué par les commandes postales qui, pour les endroits qui sont desservis par la poste et par un service aérien régulier d'avions, commencent à représenter une fraction importante des échanges effectués dans le sens nord-sud.

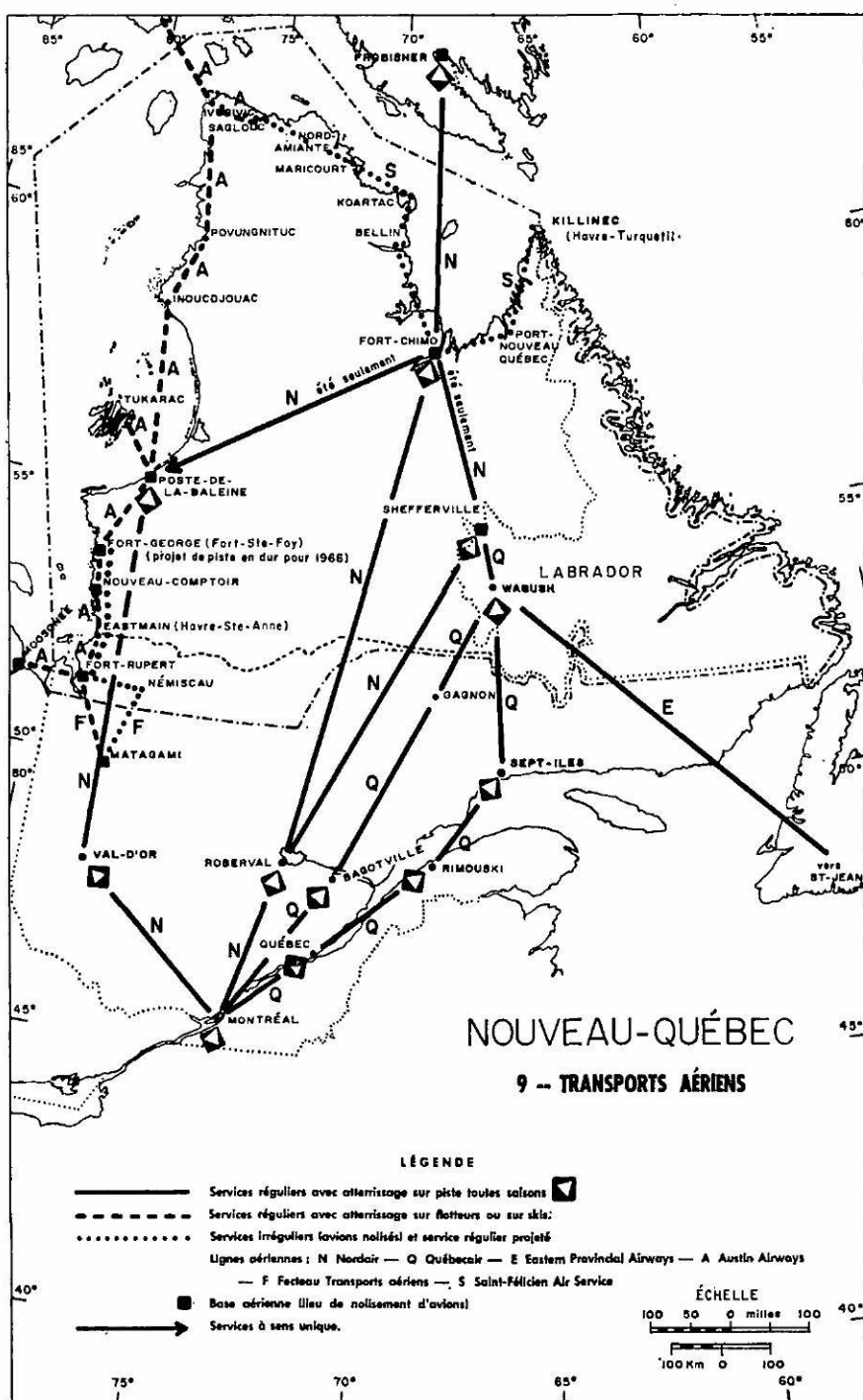
Il semble que, dans une perspective d'avenir, le développement vigoureux du système coopératif au Nouveau-Québec ou, à son défaut, la création de magasins d'État (comme au Groenland) par la nationalisation des comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson, pourra amener suivant la solution appliquée soit une diminution progressive de l'influence de ce grand monopole commercial qui existe au Nouveau-Québec, soit sa disparition. De plus, il ne fait aucun doute qu'avec la création de nouveaux bureaux de poste, avec l'organisation de liaisons aériennes régulières et avec l'amélioration de celles qui existent déjà, les échanges commerciaux entre le sud et le nord du Québec ne feront que s'intensifier.

CARTE 9 : TRANSPORTS AÉRIENS

Les transports aériens jouent un rôle essentiel et particulièrement important au Nouveau-Québec, en raison de l'absence de routes, de liaisons maritimes régulières et de chemin de fer. Le chemin de fer qui relie Sept-Îles à Schefferville a été créé en fonction de l'expédition du minerai de fer et non en fonction des populations et à ce titre, comme à bien d'autres, Schefferville est une enclave blanche transposée de toute pièce au Nouveau-Québec et n'est pas représentative des conditions de vie et de communications qui caractérisent les postes indiens ou esquimaux.

Les transports aériens, comme le montre la carte 9, sont répartis en trois groupes. Il y a d'abord les services réguliers, par avions bimoteurs surtout, qui atterrissent sur des pistes bien aménagées et praticables en toute saison ; de ce groupe, se détachent trois lignes principales : a) Montréal-Roberval-Fort-Chimo, vers Frobisher, avec embranchement vers le gisement d'amiante du fjord Déception ; ce service effectué par la compagnie Nordair fait, en outre, un crochet par Schefferville une fois par semaine ; b) Montréal-Poste-de-la-Baleine, par la compagnie Nordair ; c) enfin, la compagnie Québecair assure un double service entre Montréal et Schefferville, l'un par Wabush, Sept-Îles, Rimouski et Québec, l'autre, par Bagotville. Il est évident que la fréquence des envolées vers Schefferville qui compte près de la moitié de la population du Nouveau-Québec est plus élevée que vers les postes relativement peu peuplés des côtes. Il y a donc des pistes toute saison au Poste-de-la-Baleine, à Fort-Chimo, à Schefferville et à Wabush et Nord-Amiante (gisement de la région du fjord Déception). Une piste convenable est en voie d'achèvement à Fort-Sainte-Foy ; l'absence de celle-ci a, jusqu'ici, empêché que ce poste, qui est le plus important, le plus peuplé du Nouveau-Québec, ne soit directement relié à Montréal. Fort-Sainte-Foy est le siège de deux grands pensionnats indiens, du seul hôpital des côtes du Nouveau-Québec esquimau et indien et le seul poste, exception faite de Schefferville, où il y ait un médecin résident. De ce fait, l'absence de liaison aérienne avec Montréal constitue une grave lacune qui doit être corrigée dans les plus brefs délais.

Les postes de la baie James et de la baie d'Hudson qui n'ont



aucune piste aménagée pour des atterrissages toute saison jouissent d'un service assez régulier d'avions qui, en été, amerrissent sur flotteurs le plus souvent à l'embouchure des rivières, en face des postes précités ; en hiver, les avions munis de skis atterrissent, la plupart du temps, sur la glace de la rivière ou encore à la surface d'un marais gelé ou d'un endroit spécialement dégagé à cette fin ; la fréquence du service est de 3 envolées par semaine, pour les postes de la baie James, et de 2 envolées par mois, pour les postes situés au nord du Poste-de-la-Baleine, jusqu'à Saglouc inclusivement.

Dans les circonstances, c'est-à-dire en l'absence de pistes véritables et de radio-guidage et dans l'obligation où sont les pilotes de naviguer à vue et de jour seulement, le service donné est satisfaisant, les retards sont réduits et, fait digne de mention, il n'y a eu aucun accident mortel. Il faut, cependant, souligner une lacune grave et pratiquement inévitable : la suspension des envolées à l'automne et au printemps, en raison du gel et du dégel, durant des périodes de un à deux mois, à chaque saison, et quelquefois même plus. Le seul correctif sera l'aménagement de pistes en dur.

On constate, en outre, une double anomalie dans le domaine du transport aérien de l'ouest du Nouveau-Québec : d'abord la compagnie Austin dessert à partir de Moosonee, en Ontario, tous les postes des baies James et d'Hudson jusqu'à Saglouc sur le détroit d'Hudson, ce qui impose de longs et coûteux détours aux voyageurs québécois ; en second lieu, la compagnie Georgian Bay de Parry-Sound, en Ontario, dessert par contrats de nolisement surtout, les postes québécois de la baie James et le Poste-de-la-Baleine. Un début de correctif à cette situation a été apporté le 25 juin 1964, lorsque la compagnie Fecteau Transport Aérien a inauguré la première liaison régulière avec l'Abitibi. Ce service, hebdomadaire, relie Matagami, la ville minière la plus récente et la plus au nord de l'Abitibi, et le poste de Fort-Rupert, depuis le 14 juillet 1964 ; ce service a été prolongé vers Fort-Sainte-Foy, le 15 décembre 1964.

Comme les postes de la baie d'Ungava et du détroit d'Hudson ne jouissent, à la fin de 1964, d'aucun service régulier d'avion, le transport aérien vers ces endroits se fait par avions nolisés ; seuls les avions sur skis et sur flotteurs ont accès à ces régions, à l'instar des postes de la baie James et de la baie d'Hudson. Les périodes

d'automne et de printemps, durant lesquelles les liaisons aériennes sont interrompues, sont malheureusement encore plus longues que dans les baies James et d'Hudson.

Dans une perspective d'avenir prochain, on peut prévoir les améliorations suivantes aux services aériens du Nouveau-Québec. Grâce à l'achèvement de la piste toute saison à Fort-Sainte-Foy, on

**Tableau X <sup>31</sup>**  
**Services aériens**

| Service                                                                               | Date d'inauguration                        | Compagnie                           | Fréquence           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| <i>Est du Nouveau-Québec</i>                                                          |                                            |                                     |                     |
| Roberval — Fort-Chimo .....                                                           | 1952                                       | Mont-Laurier Aviation <sup>32</sup> | 1 fois par semaine  |
| Montréal — Roberval — Fort-Chimo (vers Frobisher, île de Baffin) .....                | 1956                                       | Nordair                             | 1 fois par semaine  |
| Montréal — Poste-de-la-Baleine ....                                                   | 1958                                       | Nordair                             | 1 fois par semaine  |
| Montréal — Roberval — Schefferville — Fort-Chimo .....                                | 1963                                       | Nordair                             | 1 fois par semaine  |
| Fort-Chimo — Poste-de-la-Baleine — Montréal .....                                     | 1964                                       | Nordair                             | 1 fois par semaine  |
| Montréal — Québec — Rimouski — Sept-Îles — Wabush <sup>33</sup> — Schefferville ..... | 1957                                       | Québecair                           | 6 fois par semaine  |
| Montréal — Bagotville — Wabush                                                        | 1960                                       | Québecair                           | 6 fois par semaine  |
| Wabush — Terre-Neuve (Saint-Jean et autres escales) .....                             | 1961                                       | Eastern Provincial Airways          |                     |
| <i>Ouest du Nouveau-Québec</i>                                                        |                                            |                                     |                     |
| Moosonee (Ontario) — Postes de la baie James (sauf Némiscou) ..                       | 1946                                       | Austin                              | 3 fois par semaine  |
| South-Porcupine — Moosonee — Postes de la baie d'Hudson plus Saglouc .....            | 1946                                       | Austin                              | Tous les 15 jours   |
| Matagami — Fort-Rupert .....                                                          | juillet 1964                               | Fecteau Transport Aérien            | Toutes les semaines |
| Prolongement vers Fort-Ste-Foy ..                                                     | décembre 1964                              | Fecteau Transport Aérien            | Toutes les semaines |
| <i>En projet début 1965</i>                                                           |                                            |                                     |                     |
| Fort-Chimo — Postes de la baie d'Ungava et du détroit d'Hudson, plus Ivugivic .....   | —                                          | —                                   | —                   |
| Montréal — Val-d'Or — Fort-Sainte-Foy .....                                           | —                                          | —                                   | —                   |
| <i>Bases aériennes au Nouveau-Québec</i>                                              |                                            |                                     |                     |
| Nouveau-Comptoir :                                                                    | Georgian Bay                               |                                     |                     |
| Fort-Sainte-Foy :                                                                     | Compagnies Austin et Georgian Bay          |                                     |                     |
| Poste-de-la-Baleine :                                                                 | Compagnies Austin, Georgian Bay et Wheeler |                                     |                     |
| Fort-Chimo :                                                                          | St-Félicien Air Service et Wheeler         |                                     |                     |
| Schefferville :                                                                       | Québecair                                  |                                     |                     |

31. Sources : Ministère des Transports et Communications, (Québec), et Commission des Transports aériens, ministère des Transports, (Ottawa) ; Fecteau Transport Aérien (Senneterre) ; Nordair (Montréal) ; Saint-Félicien Air Service (Saint-Félicien) ; Compagnie Québecair (Rimouski).

32. La Cie Mont-Laurier Aviation a été acquise par la Cie Nordair en 1953 et la Cie Wheeler en 1960.

33. Wabush a été incorporé à la ligne Schefferville-Sept-Îles-Rimouski-Montréal en 1960.



peut prévoir qu'une liaison régulière, hebdomadaire au moins, sera établie avec Montréal. La réalisation de cet indispensable service aérien corrigera, en partie, la lacune économique et géographique que constitue la liaison entre les postes québécois de la baie James à partir de Moosonee, en Ontario ; les passagers y gagneront largement puisqu'ils pourront effectuer le trajet de Montréal à Fort-Sainte-Foy en quelques heures, au lieu de 3 à 4 jours. La compagnie Québecair compte assurer le service projeté.

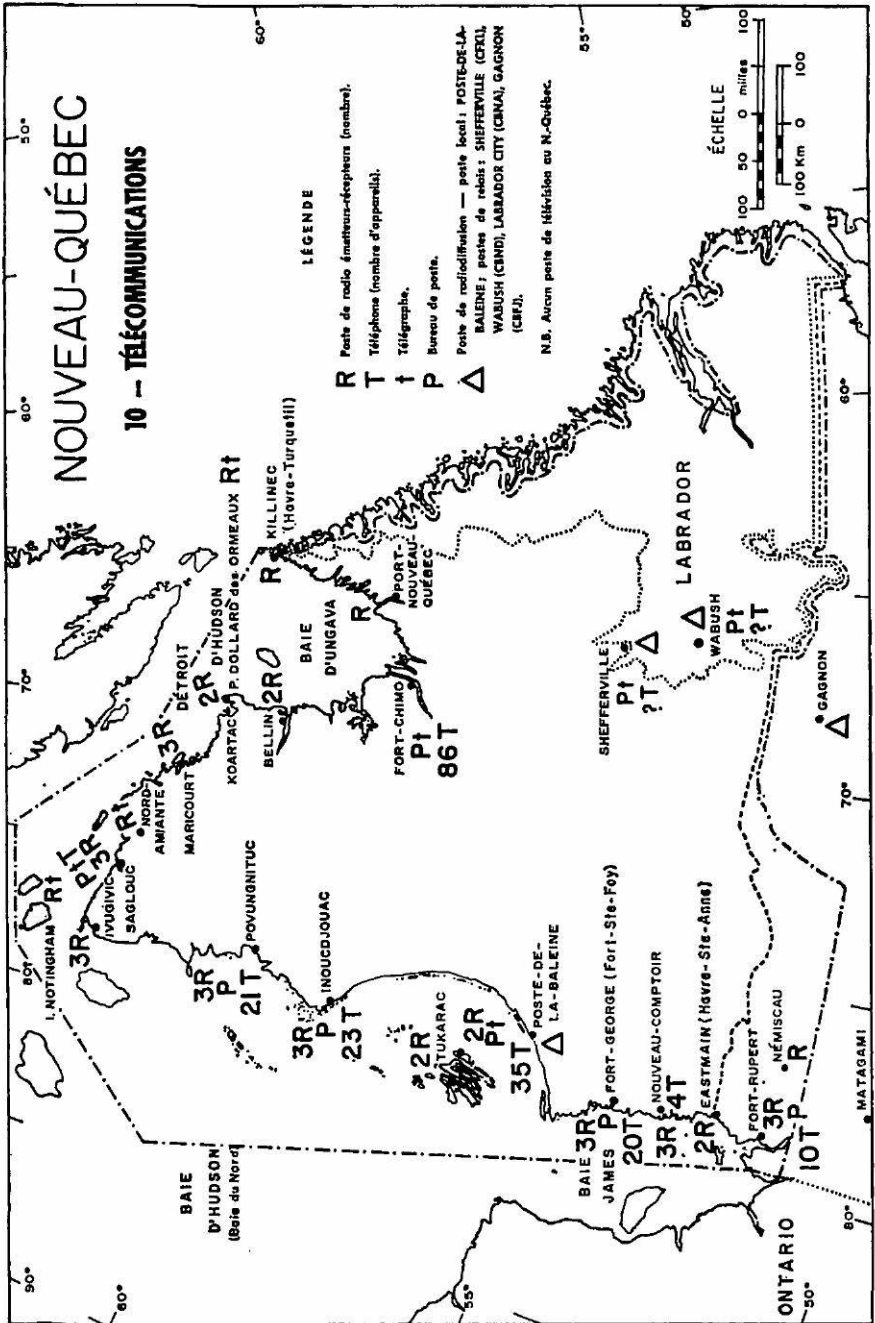
Pour ce qui est des postes de la baie d'Ungava et du détroit d'Hudson, encore isolés et sans service aérien à la fin de 1964, il semble qu'ils seront, dès le début de 1965, reliés entre eux à Fort-Chimo par la Société Saint-Félicien Air Service qui, pour commencer, prévoit effectuer un service tous les 15 jours, grâce à des avions monomoteurs sur skis ou sur flotteurs.

Ainsi, il appert que, dès le début de 1965, tous les postes du Nouveau-Québec indien et esquimau seront dotés d'un service régulier d'avions tous les 15 jours au moins, sauf en période de gel et de dégel ; en outre, tous les postes du Nouveau-Québec, notamment ceux de la baie James seront reliés au sud du Québec directement ou par correspondance aérienne, ce qui représente une amélioration très nette par rapport à la situation qui existe au début de 1965.

#### CARTE 10 : TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'examen de la carte des télécommunications montre d'abord que les postes des rives de la baie d'Hudson et de la baie James sont beaucoup mieux desservis que ceux du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava, en ce qui concerne les trois grands services de télécommunications que sont la poste, le télégraphe et le téléphone. Sur la baie d'Hudson, en effet, le Poste-de-la-Baleine, Inoucdjouac et Povungnituc sont dotés à la fois d'un bureau de poste et du téléphone ; de même que trois des cinq postes de la baie James sont dans la même situation : Fort-Sainte-Foy, Nouveau-Comptoir et Fort-Rupert. Par contre, sur le détroit d'Hudson, il n'y a qu'un poste (Saglouc) qui soit doté des mêmes avantages. Il en est de même dans la région de la baie d'Ungava, avec Fort-Chimo. À Sa-





glouc, le téléphone ne dessert cependant qu'une clientèle locale. Ce sont, évidemment, les postes les plus peuplés et ceux qui sont les plus importants, comme centres de communications et comme centres économiques, qui ont le téléphone et un bureau de poste. Il est à noter qu'au Nouveau-Québec, l'installation du téléphone ne date que de 1951. Il relève de la Compagnie de Téléphone Bell pour l'ensemble du Nouveau-Québec, sauf à Schefferville qui appartient à la Compagnie du Téléphone de l'Ungava. Le premier bureau de poste a été créé, à Inoucdjouac, en 1935 ; 4 bureaux de poste sur 8 ont été ouverts depuis 1960.

Une seconde particularité des postes indiens et esquimaux du Nouveau-Québec réside dans l'importance des réseaux de télécommunications privés dirigés par les principaux organismes qui ont des représentants dans ces postes, soit la Compagnie de la Baie d'Hudson, les missions catholiques, la Direction générale du Nouveau-Québec, le ministère du Nord canadien et même les compagnies d'aviation. Ce système privé de télécommunications était une nécessité absolue avant l'organisation du service postal ; il l'est toujours d'ailleurs, en raison de la rareté ou de la mauvaise qualité des communications par voie de terre, de mer et des airs, et à cause aussi des longues interruptions de service au début et à la fin de l'hiver, pour la plupart des postes du Nouveau-Québec. Il est à prévoir que, malgré certaines améliorations futures, ces réseaux particuliers de postes émetteurs-récepteurs resteront pour longtemps une nécessité au Nouveau-Québec, où ils continuent de rendre des services signalés.

Un troisième réseau de télécommunications doit aussi être signalé. Il est constitué des postes de radio à haute fréquence dirigés par le ministère des Transports du Canada et installés à Fort-Chimo, au Poste-de-la-Baleine, au cap Dollard-des-Ormeaux à Inoucdjouac et à Schefferville ; ces postes servent principalement au relais des télécommunications entre les villes du Sud et l'Arctique, et à la transmission des données météorologiques de ces régions.

Il est à noter qu'il n'y a qu'à Fort-Chimo, au Poste-de-la-Baleine et à Inoucdjouac, où il soit possible d'expédier une dépêche télégraphique par les services du ministère des Transports ; dans les autres postes, là où il y a un comptoir principal de la Compagnie de

la Baie d'Hudson, il faut passer par l'intermédiaire de cette compagnie ; dans les postes très isolés, il faut faire parvenir, par radio, le texte du message à un des endroits précités, pour acheminement ultérieur par voie télégraphique.

Au total, on peut dire que les déficiences du service des postes, du téléphone et des télécommunications sont corrigées par des réseaux particuliers de postes émetteurs, mais cela n'est plus suffisant et il faudrait qu'il y ait des bureaux de postes dans tous les postes indiens et esquimaux, dont la population est supérieure à 100 habitants, et le téléphone dans tous les endroits où la population est supérieure à 200 habitants ; l'objectif est presque atteint en ce qui concerne le téléphone, mais il reste à pourvoir de bureaux de poste plus de la moitié des endroits du Nouveau-Québec.

**Tableau XI**  
**Télécommunications**

|                        | Bureau de poste <sup>34</sup> | Télégraphe <sup>35</sup>             | Téléphone <sup>35</sup> |                    |
|------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|--------------------|
|                        |                               |                                      | Année d'installation    | Nombre d'appareils |
| Fort-Rupert .....      | 1/6/1960                      | ** B H par Moosonee <sup>37</sup>    | 1962                    | 10                 |
| Némiscau .....         | —                             | ** B H " "                           | —                       | —                  |
| Havre-Ste-Anne .....   | —                             | ** B H " "                           | —                       | —                  |
| Nouveau-Comptoir ...   | Projet                        | ** B H " "                           | 1962                    | 5                  |
| Fort-Ste-Foy .....     | 8/2/1960                      | ** B H " "                           | 1962                    | 20                 |
| Poste-de-la-Baleine .. | 1/6/1961                      | * T <sup>38</sup>                    | 1962                    | 32                 |
| Tukarac .....          | —                             | B H par le Poste-de-la-Baleine       | —                       | —                  |
| Inoucdjouac .....      | 7/8/1935                      | * T                                  | 1962                    | 22                 |
| Povungnituc .....      | 10/9/1959                     | * B H                                | 1962                    | 21                 |
| Ivugivic .....         | —                             | ** B H par Saglouc                   | —                       | —                  |
| Saglouc .....          | 13/7/1961                     | * B H                                | —                       | 6 <sup>39</sup>    |
| Maricourt .....        | Projet                        | ** B H par Saglouc ou par Fort-Chimo | —                       | —                  |
| Koartac .....          | —                             | T                                    | —                       | —                  |
| Bellin .....           | —                             | ** B H par Fort-Chimo                | —                       | —                  |
| Fort-Chimo .....       | 1/9/1941                      | * T                                  | 1961                    | 82                 |
| Port-Nouveau-Québec    | —                             | par Fort-Chimo                       | —                       | —                  |
| Havre-Turquell .....   | —                             | " " "                                | —                       | —                  |
| Schefferville .....    | 1955                          | * T                                  | 1955                    | —                  |

34. Source : ministère des Postes (correspondance).

35. Source : Compagnie du Téléphone Bell.

36.\* Télégraphe véritable ; \*\* acheminement des messages par radio jusqu'à un endroit doté du télégraphe.

37. B H : Cie de la Baie d'Hudson.

38. T : ministère des Transports du Canada.

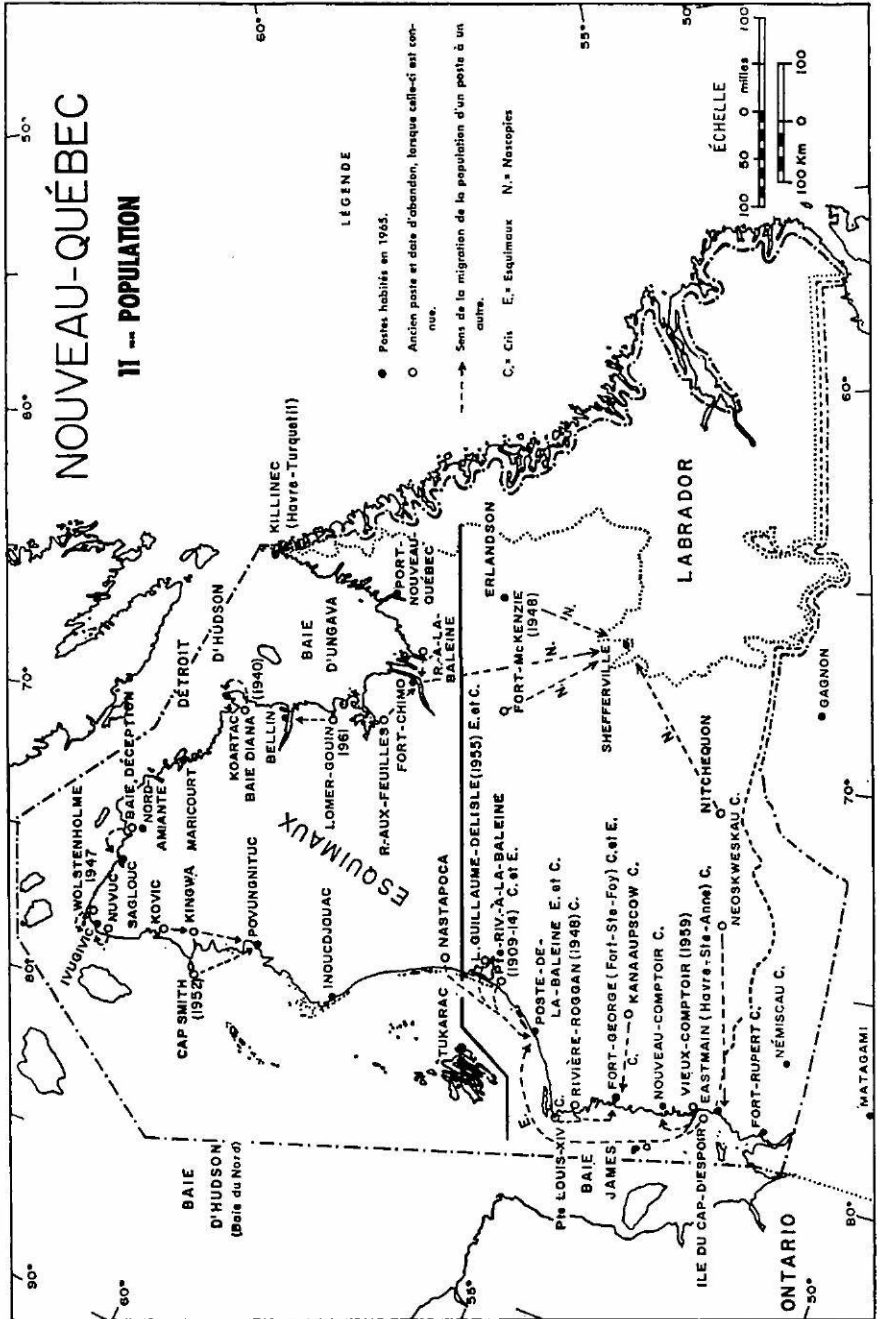
39. Appareils pour usage local.

## CARTE 11 : POPULATION

L'examen de la carte sur la population du Nouveau-Québec révèle plusieurs faits d'importance et appelle des commentaires nombreux. D'abord, à l'exception des groupes indiens de Schefferville et du poste de Nemiscau, la population indienne et esquimaude du Nouveau-Québec est concentrée dans des postes situés le long de la zone du littoral, c'est-à-dire, soit directement ou presque sur la côte, comme Povungnituc, Koartac ou Ivugivic, soit à l'intérieur d'un fjord, comme les postes de Maricourt et de Saglouc, soit à l'embouchure d'une rivière, comme le Poste-de-la-Baleine, Bellin, Fort-Sainte-Foy et Fort-Rupert, et même sur les rives de l'estuaire d'une rivière à une certaine distance à l'intérieur des terres, comme Fort-Chimo et Port-Nouveau-Québec.

En second lieu, la population totale est extraordinairement faible puisqu'elle atteint seulement 6,108 personnes, Esquimaux, Blancs et Indiens compris, le long des côtes. Les postes eux-mêmes ont, en général, une population peu élevée : le Poste-de-la-Baleine et Fort-Sainte-Foy seuls ont une population légèrement supérieure à 1,000 habitants, Fort-Chimo et Povungnituc ont une population comprise entre 500 et 600 habitants, et la plupart des postes indiens et esquimaux ont entre 100 et 500 habitants, la médiane est de 233 habitants à Havre-Sainte-Anne. Un seul poste esquimau, Koartac, a moins de 100 habitants ; aucun poste indien n'est cependant dans ce cas.

La population blanche est en minorité dans tous les postes du Nouveau-Québec, sauf à Schefferville et au gisement minier du sud du fjord Déception ; cette minorité peut cependant atteindre 21.3 p.c. de la population dans un poste comme Fort-Chimo ou 39.5 au Poste-de-la-Baleine ; elle se situe cependant autour de 4 ou 6 p.c. de la population totale, avec une médiane de 4.9, pour l'ensemble des postes indiens et esquimaux. La majorité de la population blanche était encore de langue anglaise, au début de 1964, mais l'envoi de fonctionnaires du Québec au Nouveau-Québec en 1963, a renversé les proportions dans au moins deux postes : Ivugivic et Maricourt. Il existe des noyaux complètement blancs dans certains postes de radar qui s'échelonnent de la pointe Louis XIV à Schefferville ;



à la quinzaine de postes de 4 hommes chacun, et aux cinq postes principaux comptant 15 hommes, soit un total de 135 hommes, il faut ajouter la station de radio de la pointe Dollard des Ormeaux, sur le détroit d'Hudson, qui compte 4 hommes.

Alors que la distance moyenne entre les villes et les villages du Saint-Laurent se situe entre 5 et 10 milles (8 et 16 km), celle qui sépare les divers postes du Nouveau-Québec est de l'ordre de 40 et 240 milles (60 à 380 km) ; c'est dire l'isolement extraordinaire de chacun des postes, surtout quand on sait la difficulté des communications et l'absence de routes au Nouveau-Québec.

Un sujet d'étonnement, dans l'étude de cette carte, sera sûrement de constater tout d'abord que le nombre des postes abandonnés dépasse de beaucoup celui des postes habités, ce qui implique de nombreux mouvements de population. Il faut, cependant, souligner que ces déplacements ont presque tous eu lieu à une époque toute récente avant 1950, alors que la population du Nouveau-Québec habitait des tentes ou des iglous ; avant que ne fussent construites des maisons permanentes, les Indiens et les Esquimaux du Nouveau-Québec, qui étaient mi-nomades, se déplaçaient très facilement.

Ces déplacements de population, qui n'ont pas encore été étudiés à fond, semblent avoir plusieurs causes parmi lesquelles s'inscrivent au premier chef, la présence de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et anciennement celle de la Compagnie Revillon et Frères et de certains traiteurs libres ; les comptoirs ont servi de points de fixation pour les Esquimaux et pour les Indiens, bien qu'il y ait eu, auparavant, plusieurs de ces endroits où ces groupes séjournaient déjà plus ou moins à demeure. Malgré ces points de fixation, il est arrivé aussi, en raison des conditions de chasse mauvaises ou médiocres, qu'un groupement se soit déplacé, et alors la Compagnie de la Baie d'Hudson n'avait plus qu'à déménager elle-même pour suivre le groupe indien ou esquimau avec qui elle désirait commercer.

Il est arrivé, aussi, que ce fut la fermeture d'un poste par la Compagnie de la Baie d'Hudson, en raison d'une diminution des affaires, qui ait entraîné l'abandon de ce poste par les Indiens ou les Esquimaux.

D'autres causes interviennent également : par exemple, la construction de la base de radar du Poste-de-la-Baleine, entre 1956 et

1957, qui a contribué directement à l'abandon d'un poste par les Indiens et les Esquimaux du lac Guillaume-Delisle, a attiré et fixé ceux-ci au premier endroit. Il y a même des cas où les Blancs inter-

Tableau XII <sup>40</sup>

## Population

|                                                                                                  | Population totale par poste | Blancs | Blancs en p.c. du total | Indiens | Métis | Esquimaux |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------|-------------------------|---------|-------|-----------|
| <b>Postes indiens</b>                                                                            |                             |        |                         |         |       |           |
| Fort-Rupert .....<br>(Ouascaiganich) <sup>41</sup>                                               | 473                         | 23     | 4.8                     | 450     | —     | —         |
| Némiscau .....                                                                                   | 130                         | 1      | moins de 1.0            | 129     | —     | —         |
| Havre-Sainte-Anne .....<br>(Eastmainich)                                                         | 233                         | 10     | 4.8                     | 221     | 1     | 1         |
| Nouveau-Comptoir .....<br>(Mocotoch)                                                             | 386                         | 8      | 2.0                     | 378     | —     | —         |
| Fort-Sainte-Foy .....<br>(Tichassipi Mallasiqqut)                                                | 1,200                       | 60     | 5.0                     | 1,000   | 100   | 40        |
| <b>Postes esquimaux</b>                                                                          |                             |        |                         |         |       |           |
| Poste-de-la-Baleine .....<br>(Qoqdjouac Ouabagoustouc)                                           | 1,025                       | 400    | 39.5                    | 225     | —     | 400       |
| Inoucdjouac .....                                                                                | 422                         | 33     | 7.9                     | 0       | —     | 389       |
| Povungituc .....<br>(Poverngitouc)                                                               | 514                         | 25     | 4.9                     | 0       | —     | 489       |
| Ivugivic .....<br>(Ivouyivic)                                                                    | 134                         | 4      | 3.0                     | 0       | —     | 130       |
| Saglouc .....<br>(Sadioult)                                                                      | 331                         | 22     | 6.3                     | 0       | —     | 309       |
| Maricourt .....<br>(Qangershoudjouac)                                                            | 137                         | 3      | 2.0                     | 0       | —     | 134       |
| Koartac .....<br>(Kroartac)                                                                      | 85                          | 5      | 6.2                     | 0       | —     | 80        |
| Bellin .....<br>(Qangershouc)                                                                    | 141                         | 9      | 8.5                     | 0       | —     | 132       |
| Fort-Chimo .....<br>(Qoqdjouac)                                                                  | 696                         | 147    | 21.3                    | 1       | —     | 548       |
| Port-Nouveau-Québec .....                                                                        | 130                         | 10     | 7.6                     | 0       | —     | 120       |
| Havre-Turquetil .....<br>(Killinec)                                                              | 101                         | 6      | 6.0                     | 0       | —     | 95        |
|                                                                                                  | 6,138                       | 766    | 12.5                    | 2,404   | 101   | 2,867     |
| Tukarac (Iles Belcher) .....                                                                     | 179                         | 3      | 1.8                     | 0       | 0     | 176       |
| Schefferville .....                                                                              | 5,550                       | 5,000  | 89.0                    | 550     | 0     | 0         |
| Postes de radar <sup>42</sup> et autres groupes blancs (pte Dollard-des-Ormeaux, par exemple) .. | 350                         | 350    | 100                     | 0       | 0     | 0         |
|                                                                                                  | 12,217                      | 6,119  | 50.0                    | 2,954   | 101   | 3,043     |

40. Sources : Postes indiens (1964) : missionnaires Oblats de la baie James ; postes esquimaux : ministère du Nord canadien, population au 15 septembre 1964 ; Schefferville : répertoire des municipalités du Québec, janvier 1964.

41. Les équivalents cris ou esquimaux ou leur écriture, à la française, se rapprochant de leur prononciation dans ces langues sont inscrits entre parenthèses. Les noms esquimaux sont en foncé. Dans le cas où il existe une double appellation indienne ou esquimaude, celle-ci a été inscrite. (Port-Nouveau-Québec : Qangnertsouloucdjouac).

viennent directement pour déplacer des groupes importants : ce fut le cas des Indiens de Fort-Chimo qui ont été installés à leur corps défendant, sur l'initiative de la Direction des Affaires indiennes, près de Schefferville, à 300 milles (480 km) au sud de Fort-Chimo ; ce fut aussi le cas d'un groupe d'environ cinquante Esquimaux qui habitaient l'île du Cap d'Espérance, au large de l'ancien poste du Vieux-Comptoir, et que les fonctionnaires du ministère du Nord canadien, pour des raisons purement administratives et contre l'intérêt de ces Esquimaux, ont pratiquement forcé à déménager au Poste-de-la-Baleine.

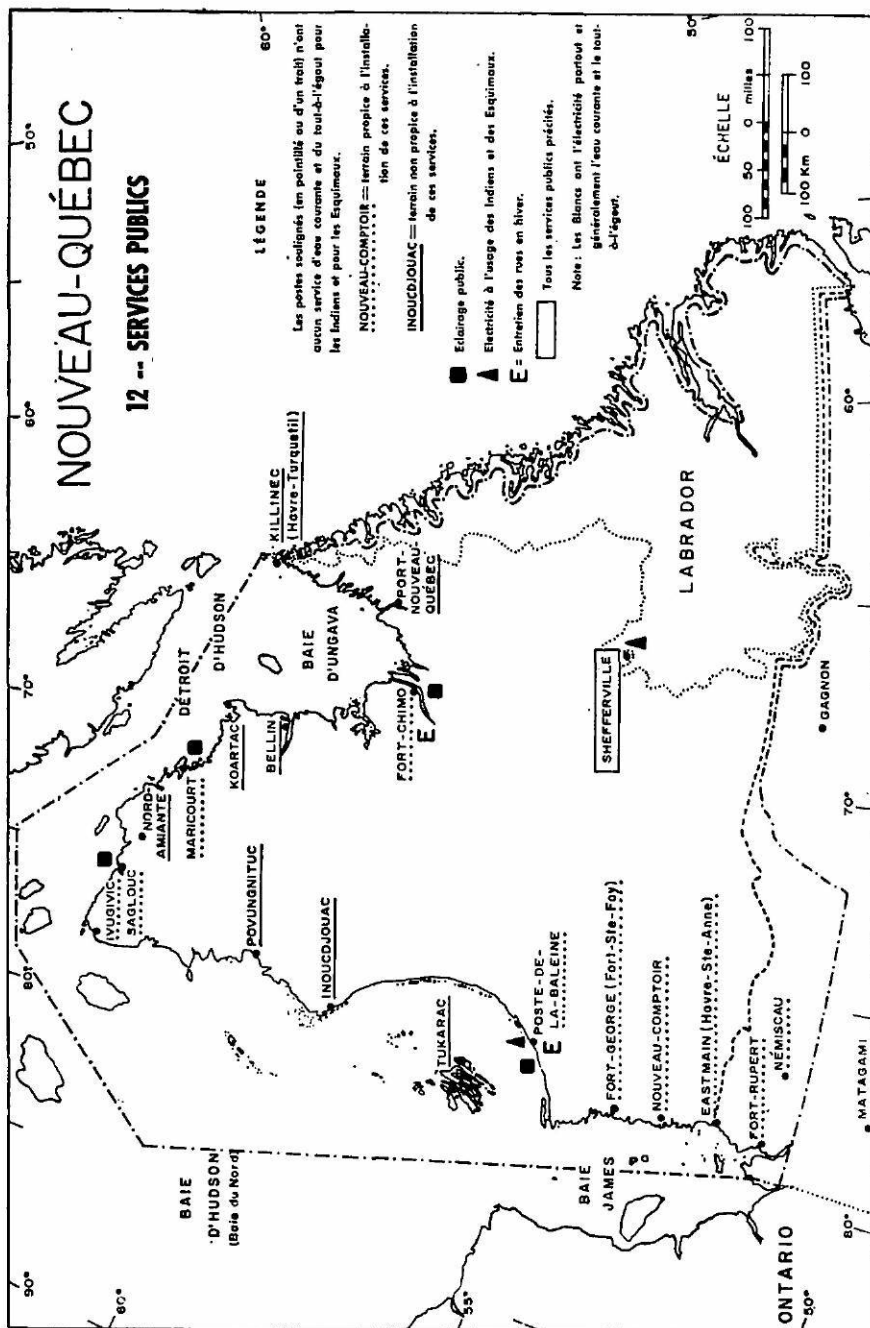
Quoi qu'il en soit des raisons diverses auxquelles sont imputables les mouvements de population qui sont survenus au Nouveau-Québec, on remarque, comme tendance générale, que les noyaux de peuplement de l'intérieur, tous indiens, ont émigré soit vers le littoral de la baie James, soit vers Schefferville, de telle sorte qu'il ne reste plus en 1964, à l'intérieur du Nouveau-Québec, que deux centres habités de façon permanente par les Indiens : Némiscau, qui est un poste purement indien, et Schefferville près de laquelle il y a une réserve indienne.

En raison de la migration des noyaux de population de l'intérieur vers des postes déjà constitués et de l'agglomération de petits postes côtiers à des postes plus gros, la population de certains endroits, comme le Poste-de-la-Baleine et Fort-Chimo, se trouve indûment grossie par rapport au nombre de personnes que peuvent faire vivre la chasse et la pêche dans une région donnée, de telle sorte qu'une population supérieure à 400 personnes et, en certains cas, à 300 personnes, peut occasionner, comme dans les deux cas précités, une véritable surpopulation. Il semble, à titre d'estimation indicative, que la population médiane optimale qui permettrait à un groupement de vivre convenablement de la pêche et de la chasse serait de l'ordre de 50 à 150 pour les postes esquimaux et de 150 à 250 pour les postes indiens.

---

42. Population estimée des postes de radar situés entre la pointe Louis XIV, Schefferville moins le Poste-de-la-Baleine. En raison du perfectionnement de l'équipement de radar, il est question que plusieurs de ces postes soient désaffectés en 1965. La population mentionnée plus haut est donc essentiellement transitoire au Nouveau-Québec. Dans cette estimation est compris le groupe de la station de radio de la pointe Dollard des Ormeaux et les techniciens du gisement minier qui se trouve au Sud du fjord Déception.





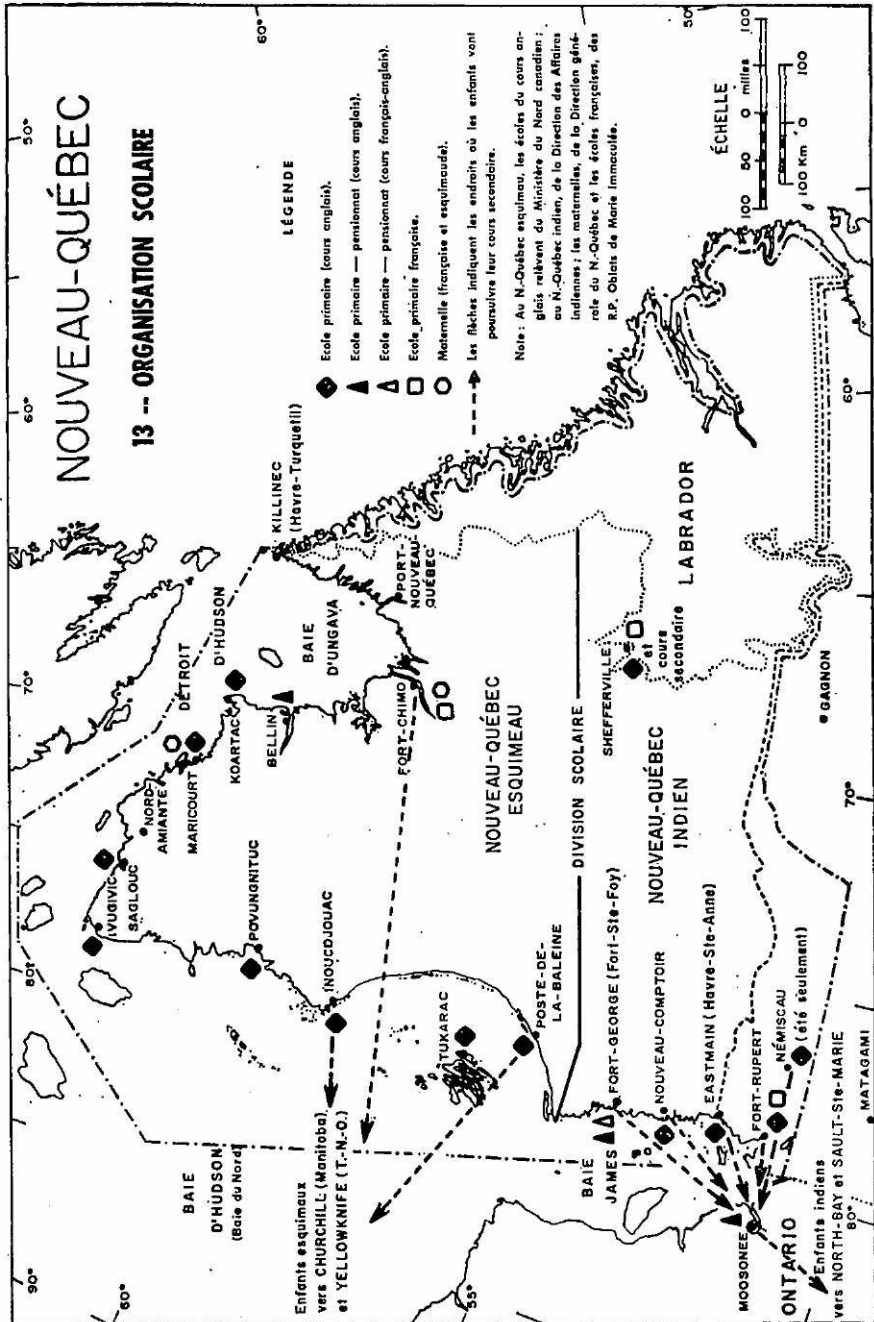
CARTE 12 : SERVICES PUBLICS À L'USAGE DES INDIGÈNES

Il n'est pas besoin d'un long examen de la carte ci-jointe pour constater l'indigence des services publics (eau courante, tout-à-l'égout, électricité) à l'usage des Esquimaux et des Indiens.

Ainsi, dans aucun des postes des côtes du Nouveau-Québec, les Indiens et les Esquimaux ne jouissent-ils de l'électricité, de l'eau courante et du tout-à-l'égout. Il y a une exception : le Poste de la Baleine où l'électricité a été installée à l'intention des Indiens et des Esquimaux, en septembre 1964. Les Blancs de tous les postes, cependant, jouissent de l'électricité produite par des groupes électrogènes qui fournissent la lumière et actionnent électriquement le chauffage au mazout des écoles, des dispensaires et de leurs maisons ; le chauffage est cependant, pour la plus grande partie, au bois dans la région de la baie James. Alors que tout manque dans les domaines essentiels précités, on notera que certains postes, dont quelques-uns ont une population insignifiante et quelques véhicules seulement, ont un éclairage public au néon qui s'apparente à celui des Champs-Élysées.

Dans tous les postes indiens et esquimaux, les services à installer en priorité sont l'électricité et l'eau courante. Pour l'électricité, il n'y a pas de difficulté et l'installation pourrait se faire rapidement partout. L'eau courante peut être installée sans obstacle insurmontable dans les postes où il y a des formations meubles assez profondes, ce qui est le cas de tous les postes de la baie James et de quelques autres situés plus au nord ; dans d'autres postes, la roche en place affleure ou se trouve trop près de la surface sous une mince couche de sédiments meubles et pose, de ce fait, un très sérieux problème d'installation ; le même problème se pose pour le tout-à-l'égout.

Pour ce qui est de l'ensemble des services à mettre sur pied, il va de soi que priorité devra être donnée aux postes où la population est à la fois la plus nombreuse et la plus concentrée. Dans les postes où la population est trop faible, ou assez nombreuse mais dispersée, il est probable qu'il sera peu opportun d'entreprendre ces travaux. Mais partout sans exception, il faudrait installer l'électricité, et il se trouve heureusement que, techniquement, il s'agit d'un service facile à organiser, puisqu'il n'y a pas d'excavation à pratiquer.



CARTE 13 : ORGANISATION SCOLAIRE

Comme le montre la carte ci-jointe, tous les postes du Nouveau-Québec indien et ceux du Nouveau-Québec esquimau (moins Port-Nouveau-Québec) comptent une école primaire ; signalons, cependant, qu'à Némiscau, il ne se donne que des cours d'été.

Ce réseau d'écoles a été inauguré en 1930, par la construction de l'école-pensionnat de Fort-Sainte-Foy dirigée conjointement par les missionnaires oblats et par les Sœurs Grises de la Croix. En outre, la même année, un autre pensionnat dirigé par l'Église anglicane a été inauguré au même endroit.

Ce réseau d'écoles demanderait d'être complété par l'organisation d'un cours primaire régulier aux endroits qui en sont dépourvus : Némiscau et Port-Nouveau-Québec.

À l'exception des deux pensionnats privés mentionnés ci-haut, les premières écoles ont été tout d'abord construites dans les postes indiens de la baie James, par la Direction des Affaires indiennes ; l'établissement des écoles à l'intention des Esquimaux a été entrepris plus tard, soit à partir de 1943, par le ministère du Nord canadien. La création de ces écoles n'a pas été simultanée à tous les endroits, de sorte que les postes les plus isolés du détroit d'Hudson n'ont eu leur école qu'en 1960 ou même plus tard. Deux des écoles d'État sont des pensionnats : l'une à Fort-Sainte-Foy<sup>43</sup>, où existe déjà le pensionnat catholique construit en 1930 et l'autre à Bellin au Nouveau-Québec esquimau. Dans toutes les écoles précitées, sauf le pensionnat catholique de Fort-Sainte-Foy et la nouvelle école primaire de Fort-Rupert, l'anglais est la seule langue de l'enseignement à l'exclusion même du cris et de l'esquimau. Les programmes suivis sont ceux des écoles blanches de l'Ontario.

Avant la création des écoles officielles, les missionnaires catholiques des postes indiens ou esquimaux (et anglicans, là où ils existaient), donnaient aux enfants les premiers éléments d'instruction en langue esquimaude ou en cris. Outre le pensionnat des missionnaires oblats à Fort-Sainte-Foy, il existe une seule autre école de mission : celle de Fort-Rupert, fondée le 8 septembre 1964.

43. Il s'agit du pensionnat anglican, mentionné plus haut, et qui a été pris entièrement à charge par la Direction des Affaires indiennes.

L'enclave blanche de Schefferville possède une école primaire catholique française, une école primaire catholique anglaise et une école primaire protestante anglaise. La réserve indienne qui se trouve près de Schefferville, compte une école primaire française pour les Indiens catholiques et une école primaire anglaise pour les Indiens protestants.

Il n'existe encore aucune école secondaire au Nouveau-Québec, sauf celle de Schefferville qui reçoit les Blancs et les Indiens. Il n'y a pas non plus d'école d'arts et métiers ; il se donne, cependant, des cours d'arts et métiers assez poussés pour les garçons et pour les filles au pensionnat Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus. Après la 6<sup>e</sup>, la 7<sup>e</sup> ou la 8<sup>e</sup> année selon les postes, les enfants indiens vont poursuivre leurs études, comme pensionnaires dans des écoles ontariennes, et quelques enfants esquimaux sont envoyés dans les Territoires-du-Nord-Ouest ou à Churchill, au Manitoba.

Le gouvernement du Québec a ouvert à Fort-Chimo, à l'automne 1961, une école française qui n'avait pour le cours complet que trois élèves blancs et aucun Esquimau en 1964.

**Tableau XIII <sup>44</sup>**  
**Organisation scolaire**

| Postes                                  | Année d'ouverture des écoles | Nom-<br>bre<br>de<br>classes | Nom-<br>bre<br>d'élè-<br>ves<br>ins-<br>crits | Postes                        | Année d'ouverture des écoles | Nom-<br>bre<br>de<br>classes | Nom-<br>bre<br>d'élè-<br>ves<br>ins-<br>crits |
|-----------------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------|
|                                         |                              | au 31<br>mars 1964           |                                               |                               |                              |                              |                                               |
| Fort-Rupert (école française) .....     | 1951* 45<br>1964***          | 8<br>7                       | 56<br>15<br>(sept.<br>1964)                   | Povungnituc .....             | 1958**                       | 5                            | 115                                           |
|                                         |                              |                              |                                               | Ivugivic .....                | 1960**                       | 1                            | 27                                            |
|                                         |                              |                              |                                               | Saglouc .....                 | 1957**                       | 3                            | 69                                            |
|                                         |                              |                              |                                               | Maricourt .....               | 1960**                       | 2                            | 41                                            |
|                                         |                              |                              |                                               | Maternelle .....              | 1963                         | 1                            | 12                                            |
|                                         |                              |                              |                                               | Koartac .....                 | 1960**                       | 1                            | 19                                            |
| Némiscau (cours d'été seulement) ....   | 1949*                        | 4                            | 12                                            | Bellin .....                  | 1960**                       | 2                            | 41                                            |
| Havre-Sainte-Anne .....                 | 1951*                        | 5                            | 20                                            | Fort-Chimo .....              | 1949**                       | 7                            | 110                                           |
| Nouveau-Comptoir .....                  | 1962*                        | 6                            | 34                                            | Ecole française .....         | 1961                         | 3                            | 3                                             |
| Fort-Sainte-Foy (pen-<br>sionnat) ..... | 1930***                      | 9                            | 93                                            | Maternelle 46 .....           | 1963                         | 1                            | 12                                            |
| (pensionnat) .....                      | 1930*                        | 9                            | 201                                           | Port-Nouveau-<br>Québec ..... | 1962*                        | fermée<br>en 1963            | —                                             |
| Poste-de-la-Baleine .....               | 1956**                       | 6                            | 177                                           | Havre-Turquetil .....         | 1963**                       | 1                            | —                                             |
| Inoucdjouac .....                       | 1950**                       | 3                            | 66                                            | Tukarac (Îles Belcher) .....  | 1963**                       | 1                            | —                                             |

44. Sources : missions catholiques du Vicariat Apostolique de la baie James, Direction des Affaires indiennes, ministère de la Santé et de l'Immigration, Ottawa ; ministère du Nord canadien, Ottawa.

45.\* école dirigée par la Direction des Affaires indiennes ; \*\* école dirigée par le ministère du Nord canadien ; \*\*\* école ou pensionnat dirigé par une Mission catholique.

46. Maternelle dirigée par la Direction générale du Nouveau-Québec.

À l'intention des Esquimaux, la Direction générale du Nouveau-Québec a ouvert, en 1963, une maternelle à Fort-Chimo et une à Maricourt, mais au début de 1964, le Québec n'avait encore pris la direction d'aucune des écoles dirigées par le ministère du Nord canadien, encore qu'il ait clairement manifesté son intention de le faire dès 1962.

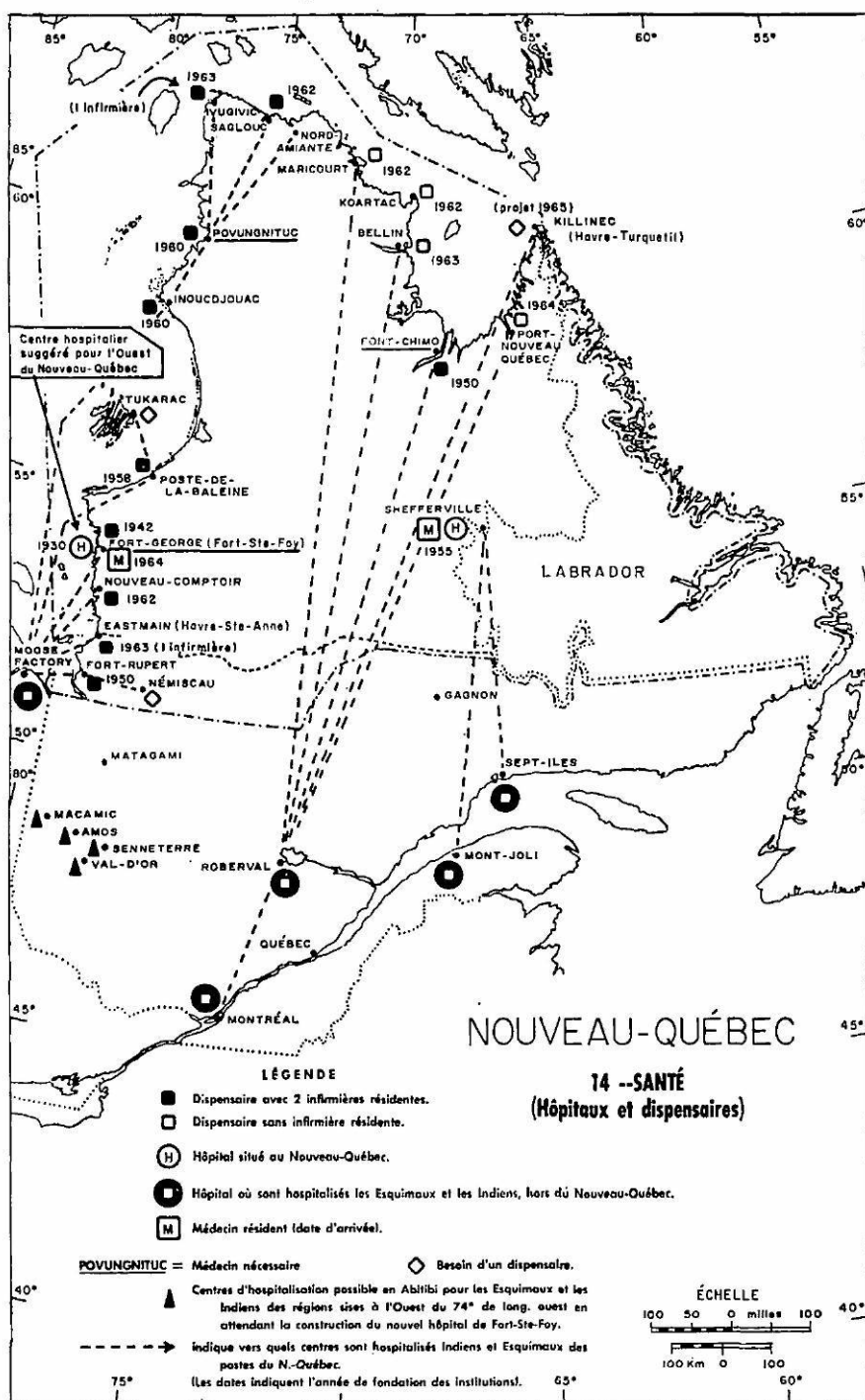
#### CARTE 14 : SANTÉ

La carte consacrée à la Santé montre que tout le littoral du Nouveau-Québec, du fond de la baie James au détroit d'Hudson n'est desservi que par un hôpital en titre : l'hôpital Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, à Fort-Sainte-Foy sur la baie James, créé en 1930. Il y a, en outre, dans la ville minière de Schefferville, un petit hôpital de 40 lits et 6 berceaux, fondé en 1955.

L'immense région littorale précitée ne comptait encore, en 1963, aucun médecin résident, même si des épidémies foudroyantes et mortelles surviennent presque tous les ans, au Nouveau-Québec. Le premier médecin résident de ces régions est arrivé à l'hôpital de Fort-Sainte-Foy, le 13 mars 1964.

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministère de la Santé a, depuis 1942, mais surtout depuis 1960, établi un réseau de dispensaires de 4 lits dans la plupart des postes esquimaux et indiens du Nouveau-Québec ; 8 de ces dispensaires ont deux infirmières qui leur sont attachées ; cependant, il n'y a pas d'infirmière à Maricourt, à Koartac, à Bellin, à Port-Nouveau-Québec, qui sont les postes esquimaux les moins peuplés bien qu'il y ait un dispensaire dans ces postes. Il est à noter que deux postes du Nouveau-Québec indien n'ont pas de dispensaire : ce sont Némiscau et Havre-Sainte-Anne ; à ce dernier endroit, cependant, il y a une infirmière. Au Nouveau-Québec esquimau, les deux postes d'Ivugivic et de Havre-Turquetil sont dépourvus de dispensaire.

Il faut souligner que la Direction générale du Nouveau-Québec ne dirige, depuis sa création en 1962, aucun hôpital, aucun dispensaire et n'a aucune infirmière dans les postes du Nouveau-Québec



# CARTES SUR LE NOUVEAU-QUÉBEC

indien et esquimau. Cet organisme paie cependant le traitement du médecin de l'hôpital de Fort-Sainte-Foy.

Comme l'indique le tableau, les endroits sans infirmière, avec ou sans dispensaire, sont desservis par les infirmières des postes plus importants. Par exemple, les infirmières de Fort-Chimo visitent ré-

**Tableau XIV <sup>47</sup>**

## Hôpitaux et dispensaires

| <i>Hôpitaux</i>                            |                    |                                |                      |                    |
|--------------------------------------------|--------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------|
| Poste                                      | Année de fondation | Médecin résident <sup>48</sup> | Nombre de lits       | Nombre de berceaux |
| Fort-Sainte-Foy .....                      | 1930               | 1<br>(depuis le 13/3/1964)     | 31                   | 4                  |
| Schefferville .....                        | 1955               | 1<br>(depuis 1955)             | 40                   | 6                  |
| <i>Dispensaires</i>                        |                    |                                |                      |                    |
| Poste                                      | Année de fondation | Dispensaire                    | Nombre d'infirmières | Nombre de lits     |
| Némiscou (Fort-Rupert) <sup>49</sup> ..... | —                  | —                              | —                    | —                  |
| Fort-Rupert .....                          | 1950               | 1                              | 2                    | 4                  |
| Havre-Sainte-Anne <sup>50</sup> .....      | —                  | —                              | 1                    | —                  |
| Nouveau-Comptoir .....                     | 1962               | 1                              | 2                    | 4                  |
| Fort-Sainte-Foy .....                      | 1942               | 1<br>(en plus de l'hôpital)    | 2 <sup>51</sup>      | 4                  |
| Poste-de-la-Baleine .....                  | 1958               | 1                              | 2                    | 4                  |
| Inouedjouac .....                          | 1960               | 1                              | 2                    | 4                  |
| Povungnituc .....                          | 1960               | 1                              | 2                    | 4                  |
| Ivugivic (Povungnituc) .....               | —                  | —                              | 1                    | —                  |
| Saglouc (Povungnituc) .....                | 1962               | 1                              | 0                    | 4                  |
| Maricourt (Fort-Chimo) .....               | 1962               | 1                              | 0                    | 4                  |
| Koartac (Fort-Chimo) .....                 | 1962               | 1                              | 0                    | 4                  |
| Bellin (Fort-Chimo) .....                  | 1963               | 1                              | 0                    | 4                  |
| Fort-Chimo .....                           | 1950               | 1                              | 0                    | 4                  |
| Port-Nouveau-Québec (Fort-Chimo) .         | 1964               | 1                              | 2.                   | 4                  |
| Havre-Turquetil (Fort-Chimo) .....         | —                  | (projet pour 1965)             | 0                    | —                  |

47. Sources : hôpital Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus ; ministère de la Santé et du Bien-Être, Ottawa.

48. Voir tableau sur l'hôpital de Fort-Sainte-Foy, *L'Actualité Économique*, juillet-septembre 1964, p. 406.

49. Les noms entre parenthèses indiquent un dispensaire principal duquel relève le dispensaire auquel ce nom est accolé.

50. Dépôt et médicaments.

51. Ces infirmières ne s'occupent que de questions d'hygiène depuis l'arrivée du premier médecin résident à Fort-Sainte-Foy, en mars 1964.



gulièrement les postes du pourtour de la baie d'Ungava, en plus de celui de Maricourt et de Koartac, sur le détroit d'Hudson.

L'hospitalisation des patients est faite selon deux régions principales, les malades des postes esquimaux situés à l'est et au sud-est de Maricourt, ce poste compris, c'est-à-dire, en gros, à l'est du 74<sup>e</sup> parallèle, sont hospitalisés à l'Hôtel-Dieu Saint-Michel, à Roberval et quelques-uns à Montréal pour des cas très spéciaux. Les Indiens de Schefferville, quant à eux, sont hospitalisés soit à Sept-Îles, soit à Mont-Joli, les tuberculeux notamment à ce dernier endroit. Les patients des postes situés à l'ouest et au sud-ouest de Saglouc sont, pour la plus grande partie, hospitalisés à Moose-Factory, en Ontario, au sud de la baie James, mais les cas les plus graves sont dirigés vers les hôpitaux de Hamilton, de Gravehurst, près de Toronto, et même de Clearwater, au Manitoba.

Fort-Sainte-Foy constitue une exception puisque les Indiens de l'endroit sont pratiquement les seuls à être hospitalisés sur place. La présence d'un médecin à cet hôpital, depuis le mois de mars 1964,

Tableau XV <sup>52</sup>

**Statistiques sur l'hôpital Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus  
depuis sa fondation à 1963 <sup>53</sup>**

| Admissions                             |      |      |      |      |      |      |      |                  |
|----------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------------------|
| 1930                                   | 1935 | 1940 | 1945 | 1950 | 1955 | 1960 | 1963 | 1964             |
| 5                                      | 51   | 66   | 38   | 83   | 79   | 166  | 375  | —                |
| Naissances <sup>54</sup>               |      |      |      |      |      |      |      |                  |
| —                                      | —    | —    | —    | —    | 13   | 23   | 51   | —                |
| Nombre de lits (I) et de berceaux (II) |      |      |      |      |      |      |      |                  |
| (I) 4                                  | 12   | 12   | 12   | 18   | 18   | 18   | 29   | 31 <sup>55</sup> |
| (II) 0                                 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2    | 2    | 4    | 4                |

Personnel en mars 1965 : 1 médecin, 1 infirmier, 4 gardes-bébés licenciées, 5 infirmières licenciées, 1 secrétaire, 1 technicienne de laboratoire

52. Sources : Archives de l'hôpital de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.

53. Agrandissements en 1935, en 1949 et 1964 ; nouvel agrandissement prévu en 1965.

54. De 1930 à 1954, les accouchements se faisaient à domicile.

55. Le nombre de lits a été porté à 31 à l'automne 1964.

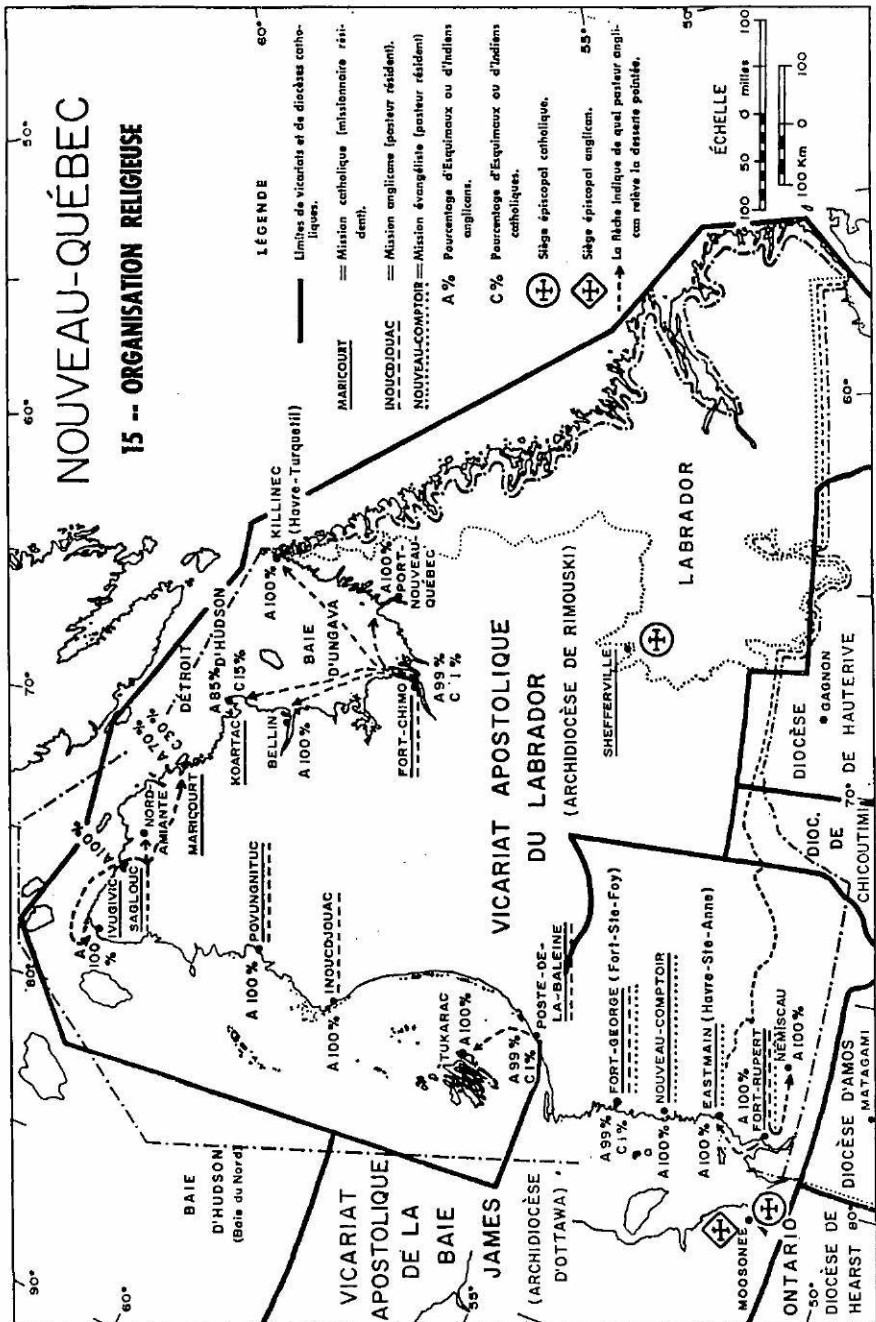
donne, à cet organisme, une solidité qui ne fera qu'affirmer le rôle qu'il joue depuis 1930. Il semble logique que cet hôpital, agrandi considérablement (à 100 lits), puisse devenir le centre d'hospitalisation des Indiens et des Esquimaux. Dans l'intervalle, les malades indiens et esquimaux de l'ouest du Nouveau-Québec pourraient être hospitalisés en Abitibi, la région blanche habitée la plus rapprochée, où il y a 7 hôpitaux et 1 sanatorium pour les recevoir. Cela constituerait de très importantes économies pour le Québec, puisque les taux d'hospitalisation quotidiens des hôpitaux d'Abitibi sont nettement inférieurs à ceux des hôpitaux qui sont situés à l'extérieur du Québec. Outre un grand centre hospitalier, il y a un besoin évident et urgent de deux autres médecins dont l'un serait posté à Fort-Chimo et l'autre à Povungnituc.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-hospitalisation le 1<sup>er</sup> janvier 1962, le Québec défraie 50 p.c. des frais d'hospitalisation pour les québécois indiens et esquimaux (sauf pour les cas de tuberculose) y compris ceux qui sont hospitalisés hors du Québec.

#### CARTE 15 : ORGANISATION RELIGIEUSE

La carte portant sur l'organisation religieuse montre, en premier lieu, qu'il n'y a, au Nouveau-Québec (postes côtiers), que trois religions chrétiennes qui sont officiellement représentées par les ministres du culte : le catholicisme qui compte 31 missionnaires dont 13 pères et 6 frères oblats, 9 religieuses des Sœurs-Grises-de-la-Croix et 3 religieuses des Petites-Sœurs-de-Jésus ; les anglicans, qui comptent 9 ministres du culte et les évangélistes, arrivés depuis peu, en 1962, qui en comptent 4. Schefferville, siège du vicariat apostolique du Labrador, compte 6 pères et 3 frères ; un des Pères s'occupant tout spécialement des Indiens qui habitent près de la ville ; au nouveau centre minier de Wabush, un missionnaire a été nommé en 1963.

Le Nouveau-Québec est divisé en deux régions tant du côté catholique que du côté anglican. Chez les catholiques, les 4 missions indiennes des rives québécoises de la baie James, relèvent du vicariat apostolique de la baie James, créé en 1938, et dont le siège épiscopal



est à Moosonee (Ontario). Monseigneur Jules Leguerrier, O.M.I., en est le deuxième évêque. Les 7 missions du Nouveau-Québec esquimau relèvent, pour leur part, du vicariat apostolique du Labrador et de la baie d'Hudson, créé en 1945, son siège épiscopal, situé à Schefferville, est occupé par Monseigneur Lionel Scheffer, O.M.I.

Outre les missions proprement dites, il convient de signaler deux œuvres qui y sont rattachées : l'école-pensionnat et l'hôpital catholique de Fort-Sainte-Foy, fondés tous deux en 1930. Ce pensionnat a été, en 1930, le premier du Québec pour les Indiens, et l'hôpital Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus est toujours le seul des côtes du Nouveau-Québec au service des Indiens de cette région, c'est aussi cet hôpital qui a engagé le premier médecin résident des côtes du Nouveau-Québec, lequel est arrivé à son poste le 13 mars 1964.

Les missions anglicanes de la baie James appartiennent au diocèse de Moosonee dont le chef religieux réside à Moosonee ; les missions anglicanes des régions esquimaudes du Nouveau-Québec relèvent du diocèse de l'Arctique, dont le siège est à Toronto.

Il est évident du côté catholique, et à un moindre degré aussi du côté anglican, que les postes de la baie James sont mieux organisés que les postes esquimaux. En effet, il n'y a pas un poste indien, sauf Némiscau, qui n'ait son missionnaire catholique ; les anglicans ont un pasteur dans deux postes sur cinq seulement : Fort-Sainte-Foy et Fort-Rupert et cela bien que la population indienne de tous les postes de la baie James soit à 100 p.c. anglicane à une dizaine d'Indiens près. Les missions catholiques de la baie James sont particulièrement bien dotées puisqu'elles comptent des frères dans 2 missions sur quatre et des sœurs dans 2 missions sur quatre, sans compter le pensionnat et l'hôpital de Fort-Sainte-Foy déjà mentionnés. L'activité de la secte des évangélistes commencée en 1962 était limitée, en 1964, aux postes indiens de la baie James.

La disproportion entre le nombre de catholiques et le nombre de protestants parmi les Indiens, anglicans à près de 100 p.c. et les Esquimaux anglicans dans une proportion de 98 p.c. au Nouveau-Québec, peut paraître étonnante. Il faut se rappeler cependant que la totalité de la population avait déjà passé au protestantisme, plusieurs décennies avant que ne viennent les premiers missionnaires

catholiques vers 1935 ; à cela s'ajoute le fait que, dans l'esprit des Indiens et des Esquimaux, la langue anglaise et l'administration en langue anglaise par le gouvernement du Canada, la Compagnie de la Baie d'Hudson et la religion anglicane sont étroitement associées.

**Tableau XVI** <sup>56</sup>  
**Organisation religieuse**

| Poste                                                         | Missions catholiques                                                                         |                  |        | Missions anglicanes <sup>57</sup> |               | Missions évangélistes |               |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------|-----------------------------------|---------------|-----------------------|---------------|
|                                                               | Année de fondation                                                                           | Pères            | Frères | Année de fondation                | Missionnaires | Année de fondation    | Missionnaires |
|                                                               | Vicariat apostolique de la baie James (créé en 1938). Province ecclésiastique d'Ottawa, 1886 |                  |        | Diocèse de Moosonee               |               |                       |               |
| Fort-Rupert .....                                             | 1943                                                                                         | 1                | —      | 1878                              | —             | 1962                  | 1             |
| Némiscau .....                                                | —                                                                                            | —                | —      | —                                 | 1             | —                     | —             |
| Havre-Sainte-Anne <sup>58</sup> .....                         | 1948                                                                                         | 1                | —      | —                                 | —             | 1962                  | 1             |
| Nouveau-Comptoir .....                                        | 1937                                                                                         | 1                | —      | —                                 | 1             | 1962                  | 1             |
| Fort-Sainte-Foy <sup>59</sup> (St-Joseph) <sup>60</sup> ..... | 1922                                                                                         | 1                | 4      | 1852                              | 1             | 1962                  | 1             |
|                                                               | Vicariat apostolique du Labrador (créé en 1945). Province ecclésiastique de Rimouski, 1946   |                  |        | Diocèse de l'Arctique             |               |                       |               |
| <i>Postes esquimaux :</i>                                     |                                                                                              |                  |        |                                   |               |                       |               |
| Poste-de-la-Baleine .....                                     | 1950                                                                                         | 1                | —      | 1899                              | 2             | —                     | —             |
| Inoucdjouac .....                                             | —                                                                                            | —                | —      | 1927                              | 1             | —                     | —             |
| Povungnituc .....                                             | 1956                                                                                         | 2                | —      | 1958                              | 1             | —                     | —             |
| Ivugivic (N.-D.-du-Cap) .....                                 | 1938                                                                                         | 1                | —      | — <sup>61</sup>                   | —             | —                     | —             |
| Saglouc (N.-D.-de-Grâces) .....                               | 1947                                                                                         | 1                | —      | 1955                              | 1             | —                     | —             |
| Maricourt (Ste-Anne) .....                                    | 1936                                                                                         | 1                | —      | —                                 | —             | —                     | —             |
| Koartac (N.-D.-du-Sacré-Cœur) .....                           | 1947                                                                                         | 1                | —      | —                                 | —             | —                     | —             |
| Bellin .....                                                  | —                                                                                            | —                | —      | —                                 | —             | —                     | —             |
| Fort-Chimo (N.-D. de Fatima) .....                            | 1952                                                                                         | 2                | 1      | 1899                              | 1             | —                     | —             |
| Port-Nouveau-Québec .....                                     | —                                                                                            | —                | —      | —                                 | —             | —                     | —             |
| Havre-Turquetil .....                                         | —                                                                                            | —                | —      | —                                 | —             | —                     | —             |
| Lac Guillaume-DeLisle .....                                   | 1946                                                                                         | (fermeture 1955) |        | —                                 | —             | —                     | —             |
| <i>Centres miniers :</i>                                      |                                                                                              |                  |        |                                   |               |                       |               |
| Schefferville (siège vicariat) ....                           | 1955                                                                                         | 6                | 3      | 1951                              | 1             | —                     | —             |
| Wabush .....                                                  | 1963                                                                                         | 1                | —      | —                                 | —             | —                     | —             |

56. Sources : Révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée ; l'église anglicane : diocèse de l'Arctique et diocèse de Moosonee ; les limites des subdivisions religieuses sont tirées de la « carte ecclésiastique du Canada » publiée par l'Institut de Missiologie de l'Université d'Ottawa en 1963.

57. Les missions anglicanes du Nouveau-Québec indien relèvent du diocèse de Moosonee, qui a son siège à Moosonee ; les missions anglicanes du Nouveau-Québec esquimaux relèvent du diocèse de l'Arctique qui a son siège à Toronto.

58. À cet endroit existe, depuis 1960, une communauté de trois Petites-Sœurs-de-Jésus.

59. Fort-Sainte-Foy compte aussi une communauté de 8 Sœurs Grises de la Croix.

60. Les patronymes des missions catholiques apparaissent entre parenthèses.

61. Les postes compris entre accolades relèvent de la mission indiquée par une date.

Les Indiens cris de la baie James appellent, en effet, la religion anglicane « la religion de la Compagnie ». Quoi qu'il en soit de la situation respective des deux religions, les missions catholiques comptent 9 missionnaires dans 7 des postes esquimaux, soit un père dans 5 des postes et 2 pères et 1 frère à Fort-Chimo et deux pères au Poste-de-la-Baleine alors que les anglicans ne comptent que 5 pasteurs dans cette région.

#### CARTE 16 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La carte 16 n'a pas pour but de présenter un résumé complet de la recherche scientifique qui a été effectuée au Nouveau-Québec à ce jour. Nous avons insisté sur les aspects les plus dignes de mention des recherches effectuées par des organismes officiels du Québec, surtout, et par des chercheurs de langue française.

La météorologie est le seul domaine qui représente la recherche à caractère permanent. C'est aussi un des domaines où les recherches sont le plus poussées et le plus détaillées, encore qu'elles n'aient été mises en train que depuis assez peu d'années, ainsi qu'en témoignent les dates de création de ces stations (tableau XVII).

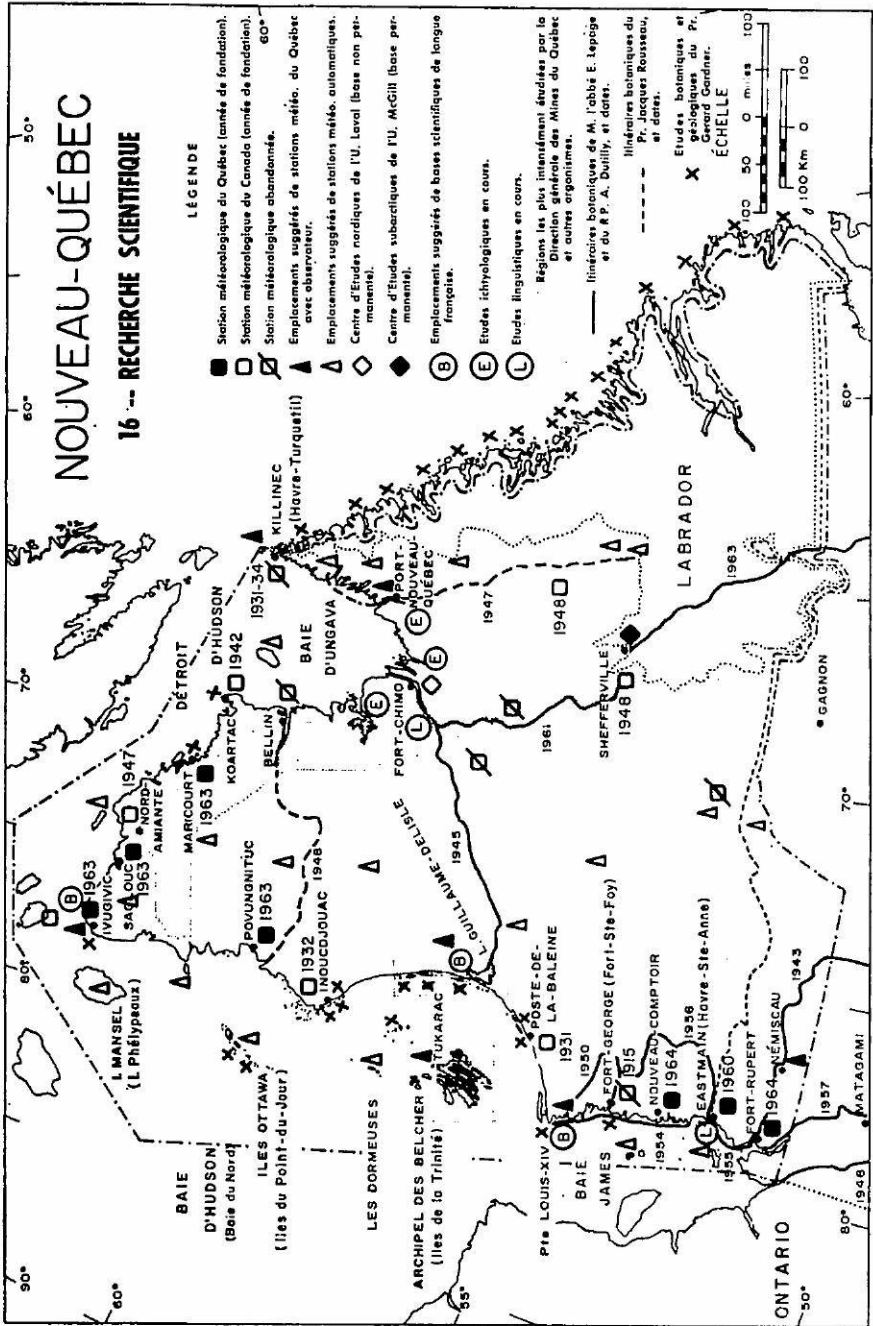
Les stations météorologiques se divisent administrativement en deux groupes : sept relèvent du service de Météorologie du ministère des Richesses naturelles du Québec et sept ressortissent au ministère des Transports du Canada.

Le tableau XVII montre que six stations météorologiques ont été fermées, depuis 1931, au Nouveau-Québec. Signalons, en contrepartie, un très intéressant projet du service de Météorologie du Québec, en vue d'établir un réseau de 25 stations automatiques au Nouveau-Québec de 1965 à 1970, et dont l'installation permettra de combler des lacunes dans des régions où il n'y a aucune possibilité de maintenir des observateurs, notamment dans l'intérieur du Nouveau-Québec et sur les îles côtières à sa périphérie.

La Direction des Mines des Richesses naturelles poursuit des études géologiques intensives en été au Nouveau-Québec, mais surtout dans les zones les plus riches en minerais : celles-ci sont portées sur la carte, de même, d'ailleurs, que quelques cheminements trans-

## NOUVEAU-QUÉBEC

## 16 -- RECHERCHE SCIENTIFIQUE



# CARTES SUR LE NOUVEAU-QUÉBEC

versaux de reconnaissance. Par contre, les régions de moindre intérêt pour les exploitations minières ont été négligées.

Enfin, la Direction des Eaux du ministère précité étudie, depuis 1954, le débit saisonnier des principaux cours d'eau des bassins des baies James, d'Hudson et d'Ungava : les emplacements des stations de jaugeage sont tellement nombreux qu'ils n'ont pu être portés sur la carte.

**Tableau XVII <sup>62</sup>**

## Stations météorologiques

| Nom                                                                                     | Latitude | Longitude | Altitude<br>en<br>pieds | Année<br>d'inauguration |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|-------------------------|-------------------------|
| I — Stations du Service de Météorologie du ministère des Richesses naturelles du Québec |          |           |                         |                         |
| Fort-Rupert .....                                                                       | 51° 29'  | 78° 45'   | 30                      | 1964                    |
| Havre-Sainte-Anne .....                                                                 | 52° 15'  | 78° 30'   | 20                      | 1960                    |
| Nouveau-Comptoir .....                                                                  | 52° 49'  | 78° 52'   | 25                      | 1964                    |
| Povungnituc .....                                                                       | 60° 01'  | 77° 16'   | —                       | 1963                    |
| Ivugivic .....                                                                          | 62° 25'  | 77° 54'   | —                       | 1964                    |
| Sagloue .....                                                                           | 62° 12'  | 75° 38'   | —                       | 1964                    |
| Maricourt .....                                                                         | 61° 36'  | 71° 58'   | —                       | 1964                    |
| II — Stations du ministère des Transports du gouvernement du Canada                     |          |           |                         |                         |
| Fort-Chimo .....                                                                        | 58° 26'  | 68° 26'   | 117                     | 1947                    |
| Pointe-Dollard-des-Ormeaux .....                                                        | 61° 05'  | 69° 33'   | 240                     | 1942                    |
| Poste-de-la-Balcine .....                                                               | 55° 17'  | 77° 46'   | 63                      | 1931                    |
| Lac de la Hutte Indienne .....                                                          | 56° 14'  | 64° 44'   | 970                     | 1948                    |
| Nitchequon .....                                                                        | 53° 11'  | 70° 35'   | 1,690                   | 1942                    |
| Inoucdjouac .....                                                                       | 58° 27'  | 78° 08'   | 66                      | 1931                    |
| Schefferville .....                                                                     | 54° 49'  | 66° 49'   | 1,681                   | 1948                    |
| III — Stations fermées                                                                  |          |           |                         |                         |
| Fort-Sainte-Foy .....                                                                   | 53° 50'  | 79° 05'   | 32                      | 1915-1964               |
| Fort-McKenzie .....                                                                     | 56° 33'  | 69° 03'   | 250                     | 1938-1951               |
| Menikek .....                                                                           | 54° 28'  | 66° 37'   | 1,605                   | 1956-1962               |
| Rivière aux Pékans .....                                                                | 53° 13'  | 67° 06'   | 1,600                   | 1959-1960               |
| Havre-Turquetil .....                                                                   | 60° 25'  | 64° 46'   | 30                      | 1931-1934               |
| Bellin .....                                                                            | 60° 06'  | 71° 04'   | —                       | 1954-1958               |
| IV — Suggestions d'emplacement de stations avec observateur permanent                   |          |           |                         |                         |
| Némiscau .....                                                                          | 51° 19'  | 76° 54'   | —                       | —                       |
| Bellin .....                                                                            | 60° 06'  | 71° 04'   | —                       | —                       |
| Port-Nouveau-Québec .....                                                               | 58° 50'  | 65° 50'   | —                       | —                       |
| Havre-Turquetil .....                                                                   | 60° 25'  | 64° 46'   | —                       | —                       |

62. Sources : I, II, III : *Guide météorologique* 1963, Service de Météorologie, ministère des Recherches naturelles, 35 p.



Parmi les études biologiques patronnées par le service de la Faune du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du gouvernement du Québec, il faut compter les recherches ictyologiques poursuivies à l'embouchure de certaines rivières de la baie d'Ungava et aussi des relevés aériens du caribou des terres stériles.

Dans le domaine des recherches individuelles, on notera les grands itinéraires botaniques du grand connaisseur du Nouveau-Québec qu'est le professeur Jacques Rousseau, et ceux de l'équipe formée par Monsieur l'abbé Ernest Lepage et par le Père Arthème Dutilly, O.M.I. Grâce à ces travaux, la botanique est, sans conteste, une des disciplines où les connaissances scientifiques sont le plus avancées au Nouveau-Québec.

Parmi les recherches de longue haleine, effectuées presque entièrement au Nouveau-Québec, se détachent, en linguistique crise, celles du Père Paul-Émile Vaillancourt, O.M.I., à Havre-Sainte-Anne, et en linguistique esquimaude, celles du Père Lucien Schneider, O.M.I., à Maricourt et à Fort-Chimo ; ces deux missionnaires ont mis au point, respectivement, un dictionnaire et une grammaire qui doivent être publiés à partir de 1965. Ces ouvrages résultent d'un travail de plus de 20 ans au Nouveau-Québec.

Il y a deux organismes qui, au niveau universitaire, s'occupent de la recherche scientifique au Nouveau-Québec : le Centre d'Études nordiques de l'Université Laval, fondé en 1960, et le McGill Sub-Arctic Research Institute, fondé en 1948. Le premier organisme, bien qu'il patronne et encourage la recherche sur le terrain au Nouveau-Québec, n'avait pas encore, à l'automne de 1964, de base permanente, où des hommes de science puissent travailler toute l'année et en toute saison sur le terrain.

La seule base scientifique permanente, sise à Schefferville, est celle du groupe de langue anglaise qui a déjà plusieurs dizaines d'études et de publications à son compte.

On aura constaté que cette carte ne montre pas seulement l'aspect statique de la recherche déjà réalisée ou en cours au Nouveau-Québec, mais comporte aussi, à titre indicatif, des suggestions d'une part, sur les endroits où il serait opportun d'établir des bases permanentes de recherche de la langue française (il en faudrait un minimum de trois) et d'autre part sur l'emplacement de stations

météorologiques à observateurs permanents et de stations météorologiques automatiques (projet du service de Météorologie du ministère des Richesses naturelles) <sup>63</sup>.

Michel BROCHU,  
*Docteur de l'Université de Paris.*

---

63. Les emplacements sont suggérés par l'auteur.

Cet article comporte quelques changements mineurs par rapport au précédent intitulé : « Pour un réaménagement de l'administration du Nouveau-Québec », paru dans la livraison de juillet-septembre 1964 de cette revue. Ces modifications sont dues soit à des faits nouveaux (une nouvelle coopérative, par exemple), soit à des renseignements complémentaires au sujet de faits déjà existant et qui nous ont été communiqués postérieurement à la publication de l'article précité. Voici les principales :

1) Nous avions dit que les Indiens ne cultivaient pas et que les tentatives en ce sens s'étaient soldées par un échec. Cette remarque s'applique aux quatre postes indiens moins Havre-Sainte-Anne où, depuis une ou deux décennies les Indiens sèment des pommes de terre ; à l'été 1964 en particulier une quinzaine d'Indiens en ont obtenu une bonne récolte.

2) Dans le domaine de la santé, il existe un dispensaire officiel à Havre-Sainte-Anne, bien qu'il ne soit pas doté de 4 lits et d'un logement pour la garde-malade comme c'est le cas pour tous les autres (ce qui l'a fait considérer plutôt comme un dépôt de médicaments). Il faut ajouter, à Ivugivic, un dispensaire et une infirmière arrivée à l'automne 1964.

3) Dans le domaine de l'organisation économique, on compte une caisse populaire et une coopérative nouvelles, situées à Ivugivic et mises sur pied au début de 1965.

4) Les noms français de certaines îles ou de certains groupes d'îles de la baie d'Hudson remontant au XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècle ont été inscrits sur les cartes.

Au moment d'aller sous presse, le gouvernement du Québec a annoncé les changements toponymiques suivants : Killinec devient Kiliniq, Eastmain devient East-Main, Fort George devient Fort-George, Ivugivic devient Ivujuvik, Povungnituc devient Povungnituk. Il n'a pas été possible de faire le report de ces corrections sur les cartes et dans le texte.